

La cour déboute les victimes de la MIUF

Clément Trudel

■ Les propriétaires n'auront droit à aucune compensation ■ Pas de lien de causalité entre la MIUF et les dommages

LE JUGE René Hurtubise, de la Cour supérieure du Québec, a refusé aux six propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée formaldéhyde (MIUF) le droit à des compensations financières, jugeant que ces propriétaires n'avaient pas réussi à établir un lien de causalité entre la présence de ce matériau et les dommages à leur santé ainsi qu'à leur propriété.

Dans une décision qui couvre 1100 pages (en trois tomes), le juge René Hurtubise a en effet rejeté, hier, les prétentions de six familles québécoises qui plaidaient avoir subi des pertes matérielles et des ennuis de santé en raison de la MIUF.

Les maisons avaient été isolées à la MIUF entre 1978 et 1980, peu avant que le gouvernement canadien n'interdise ce produit, en avril 1981. Quelque 7000 autres cas du même type

sont en attente au Québec. Le juge Hurtubise ne considère pas cependant qu'il a jugé des causes-types, mais seulement des causes « spécifiques ».

« Une conclusion globale s'impose : l'absence de preuve de dommages tant à la santé qu'à la propriété imputables à la MIUF. En effet, même dans les cas où certains demandeurs ont pu démontrer l'existence de dommages, la relation causale a toujours fait défaut », écrit le juge.

Au sujet des malaises dont se plaignaient les six demandeurs (maux de tête, affections du nez, de la gorge, des yeux et des oreilles), le juge Hurtubise tranche : « Rien ne

permet d'identifier la MIUF comme cause de ces problèmes de santé ».

La relation causale ne fut donc jamais établie, selon ce jugement, entre la présence de l'isolant dans les murs des six maisons et les malaises « non spécifiques » dont se plaignent 20 des 21 demandeurs (un seul demandeur, M. Jacques Simard, ne réclamait pas de dommages pour de tels ennuis à sa santé).

Le juge Hurtubise cite fréquemment le toxicologue Albert Nantel et le jugement en reproduit des déclarations qui, si elles n'annulent pas la demande, l'affaiblissent considérablement : les plaignants ne sont « pas beaucoup malades », dit à un moment le toxicologue auquel le tri-

bunal fait le reproche voilé de n'avoir pas suivi le dossier médical de chacun des demandeurs — M. Hurtubise parle de la méthode « mathématique » du Dr Nantel qui n'a versé en preuve que 13 dossiers médicaux des plaignants, préférant s'abstenir dans sept autres cas.

Le fardeau de la preuve auquel devaient s'astreindre les demandeurs n'a pas été renversé, estime le tribunal; il n'y a pas eu de preuve prépondérante, conclut le président Hurtubise. Dans cette montagne d'informations (100 000 pages de transcriptions, en 89 volumes), le juge constate qu'il se retrouve seul au milieu du champ, qu'il doit disposer de témoignages « nettement

contradictoires » tant sous l'aspect santé que du point de vue des dommages subis par les murs où l'on avait soufflé cette mousse.

Les actions principales ont toutes été rejetées, hier. Quant aux frais, la cour « réduit du quart » les frais d'expertises et d'experts que chaque défendeur pourra réclamer des demandeurs en vertu d'ententes dont le tribunal prend acte. Les factures pour experts et expertises se sont élevées à environ 3,4 millions \$. Le tribunal dit ne pas oublier que ce sont les demandeurs qui ont « choisi de mener l'attaque sur plusieurs fronts », même s'il est « impossible d'affirmer qu'aucun des demandeurs n'a jamais souffert d'un malaise allégué ni subi

de dommage matériel, même indirect ».

Le procès a débuté le 6 septembre 1983. Le juge Hurtubise a présidé 460 journées d'audition (jusqu'en janvier 1990) et il a dû trancher à partir de quelque 122 témoignages, la plupart de spécialistes, ayant des ramifications dans « plus de 20 champs de spécialisation ». Après plus de six ans d'audition, près de deux années de délibéré ont abouti à ce jugement qui clôt le plus long procès au monde, si l'on se fie aux détecteurs de records. Le juge Hurtubise déboute les familles Simard, Berthiaume, Pinot, Altobelli, Denicourt et Paillé.

Seule cette dernière famille, les Paillé, de Saint-Césaire, mettait en cause nommément la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) qui sort sans entorse apparente de ce mégaproces. Le juge souligne qu'il n'avait pas à se prononcer sur la responsabilité socio-politique

Voir page A-4 : MIUF

CULTURE



Jacques Dutronc dans la peau de Van Gogh

Jacques Dutronc, l'idole des « scopytes » converti au grand écran, était de passage à Montréal cette semaine pour le lancement de *Van Gogh*, du réalisateur Maurice Pialat, où il joue admirablement le rôle-titre. Nathalie Petrowski l'a rencontré.

Page C-1



Qui se souvient de Saint-Denis Garneau ?

Quarante-huit ans après sa mort (il avait alors 31 ans, en 1943), il faut constater que le poète Saint-Denis Garneau, contrairement à un Nelligan, n'a pas eu droit à sa légende, à son mythe. Ses amis, au milieu desquels il était le plus doué, « n'ont pas fait grand-chose pour perpétuer sa mémoire », écrit le romancier Christian Mistral dans un papier-hommage à l'auteur de *Regards et Jeux dans l'espace*. **Cahier D**

ECONOMIE

La CVMQ comme un escargot

Faute de ressources, la CVMQ a du mal à épinglez les promoteurs qui proposent des abris fiscaux douteux en R-D. Depuis quatre ans, des milliers d'épargnants ont investi dans plusieurs dizaines d'abris fiscaux illégaux.

Page B-1

La lutte se déplacera sur le front politique

Isabelle Paré

STUPEUR, CONSTERNATION et déception. Rien d'autre ne transpirait des paroles et des visages des familles victimes de la MIUF et des avocats qui ont lutté pendant plus de dix ans pour défendre leur cause.

« Nous sommes estomqués. Notre seule réaction en est une d'injustice. Nous avons été doublement victimes, de la MIUF et du système judiciaire », s'est empressé de déclarer hier M. Pierre Bergeron, le président de l'Association des comités de victimes de la mousse d'urée de formaldéhyde du Québec.

Flanqué de trois représentants des six familles impliquées dans ce jugement, M. Bergeron n'a pu que répéter son indignation devant l'absence de crédibilité accordée par le juge aux dommages physiques et matériels largement éprouvés par les victimes de la MIUF.

« Est-ce possible que 8000 familles décident du jour au lendemain que leurs maisons les empoisonnent pour le plaisir de le faire ? Est-ce possible que tout ce que le gouvernement fédéral ait fait, en retirant le produit et en indemnisant les victimes, ne veule rien dire ? », s'est-il encore exclamé, désabusé devant l'absence totale de reconnaissance par le juge Hurtubise des problèmes réels vécus par ces familles.

Pour l'instant, il ne sera question d'en appeler de ce jugement que si l'Office de la protection du consommateur (OPC) continue à défrayer les coûts de la justice, a indiqué hier Me Nicole Duval-Hesler, avocate des familles demanderesse. Bien qu'à son point de vue, a-t-elle souligné, « la meilleure preuve scientifique

Voir page A-4 : Lutte



Avocate des victimes de la MIUF, Me Nicole Duval-Hesler transporte le jugement de plus 1100 pages rendu hier par le juge René Hurtubise, de la Cour supérieure du Québec.

PHOTO JACQUES NADEAU

Une nouvelle crise interne déchire le RCM

Les conseillers qui ont voté contre le budget sont diplômés en gestion

Laurent Soumis

DEUX ANS après le départ des quatre dissidents qui jetèrent les bases de la Coalition démocratique de Montréal (CDM), le Rassemblement des citoyens (RCM) affronte une deuxième crise majeure qui menace maintenant la cohésion de la formation du maire Jean Doré.

Mais cette fois-ci, la dissidence ne vient pas d'une soi-disant « aile gauche », mais de conseillers qui, pour la plupart, partagent une solide formation universitaire en gestion.

Malgré de très fortes pressions, voire des menaces, des membres du

comité exécutif de la Ville, deux conseillers du RCM, MM. Michel Benoit (Saint-Sulpice) et Saulie Zajdel (Victoria), ont voté tard jeudi soir contre le budget de la présidente Léa Cousineau.

Ils ont joint leurs voix à celles des quatre conseillers de l'opposition officielle (CDM), des deux conseillers du Parti municipal (PMM), des deux conseillers du Parti civique (PCM) et du conseiller indépendant Germain Prigent, qui ont fait bloc contre un budget imposant une surtaxe foncière de 14,5 % aux entreprises et commerces.

Interrogé par LE DEVOIR, M.

Voir page A-4 : RCM

Les Communes ajournent après trois mois de déroute pour Mulroney

Une analyse de Chantal Hébert

LE GOUVERNEMENT Mulroney perd-il les pédales ? Pas encore, mais peu s'en est fallu au cours de la rocambolesque tranche de session à laquelle Ottawa a mis fin, pas une minute trop tôt pour les conservateurs, avant-hier.

Depuis le début de l'automne en effet, même les opérations les plus élémentaires ne réussissent pas au gouvernement de Brian Mulroney au sein duquel une crise n'attend pas l'autre ces temps-ci.

En l'espace de trois courts mois, un comité parlementaire, celui sur la Constitution, s'est désagrégé, une commission royale d'enquête, celle sur les techniques de reproduction, a éclaté et la consultation nationale sur la prospérité et la compétitivité est tombée dans le vide.

Une série noire comme on en avait jamais vu dans les annales fédérales et à laquelle il faut ajouter la tentative momentanée de Brian Mulroney de quitter son poste pour l'ONU, les propositions constitutionnelles qui ne décollent pas ainsi que de profondes divisions internes sur l'hypothèse d'un référendum pan-canadien sur la Constitution, débat qui a failli éclater le caucus du Québec.

En pleine crise de paralysie interne il y a quelques semaines, des vétérans de la série noire des scandales du premier mandat, du débat acrimonieux sur le libre-échange et de la débâcle du lac Meech, décrivaient ouvertement l'automne de 1991 la période politique la plus sombre qu'ils aient connue.

Car, dans un paysage assombri par la piètre performance économique, politique et

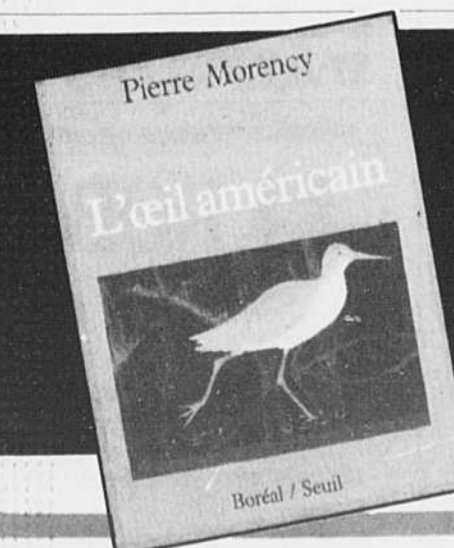
constitutionnelle du gouvernement, des sursauts d'activité à l'Environnement, la Santé et surtout à la Justice, finissent par passer presque inaperçus.

Jeudi soir, comme à chaque année, Brian Mulroney recevait ses troupes pour Noël. Après coup, plusieurs avouaient s'être demandés si, l'an prochain à la même date, ils seraient encore en place.

Chose certaine, quand les députés fédéraux ont fermé leurs livres jusqu'en février avant-hier, peu d'entre eux se vantaient d'avoir la satisfaction du devoir accompli. Sur tous les tableaux, les grands objectifs du dernier Discours du trône sont restés lettre morte.

Le gouvernement Mulroney espérait tourner la page sur l'humeur acrimonieuse de l'après-Meech. Il promettait d'instaurer un

Voir page A-4 : Les Communes



L'œil américain

Pierre Morency

368 pages 27,95 \$

«...un grand livre, tant par son écriture travaillée, comme rarement on le voit en littérature québécoise et étrangère, que par le regard qu'il pose sur le monde qui nous entoure.»

Guy Ferland, *Le Devoir*

Préface de Jacques Brochier.
Illustrations de Pierre Lussier

PRIX DUVERNAY 1991
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Boréal

Le Québec gagne un an de répit sur l'imposition d'une nouvelle taxe fédérale

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Même s'il y a participé à reculer, le gouvernement du Québec est sorti gagnant de la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances, qui s'est terminée hier dans la capitale fédérale.

À l'issue de la rencontre de deux jours, le gouvernement fédéral s'est rendu aux arguments du ministre québécois Gérard-D. Levesque et a accepté de reporter d'un an l'entrée en vigueur d'une taxe sur la masse salariale et le capital des entreprises.

Prévue au budget fédéral de 1991, cette disposition aurait fini par coûter, d'ici 1994, 325 millions \$ aux entreprises du Québec, pour un total de 700 millions \$ pour l'ensemble du pays. L'annonce de la décision fédérale s'est faite sobrement, presque de façon accidentelle; le ministre québécois s'en est félicité, mais du bout des lèvres seulement.

« Cela ne coûtera rien au gouvernement fédéral. Il s'agit d'une taxe à effet neutre puisque nous en avons tenu compte dans nos calculs généraux », a déclaré le ministre fédéral Don Mazankowski, qui présidait la rencontre avec ses collègues provin-

ciaux.

En retour de l'engagement fédéral, les provinces ont « implicitement » promis de garder le statu quo. « Les provinces, dont le Québec en particulier, se sont engagées à ne pas lever de nouvelles taxes provinciales sur la masse salariale et le capital, mesures que nous trouvons régressives. Autrement, nous répondrons rapidement », a affirmé M. Mazankowski.

Pour financer les programmes sociaux comme l'assurance-maladie, les provinces ont recours à diverses méthodes de taxation qui varient d'un endroit à l'autre. Par exemple, le fisc ontarien prélève d'importantes ponctions sur la propriété foncière et les profits des sociétés tandis que le Québec vise plutôt la masse salariale et le capital des entreprises.

Or, l'impôt provincial ainsi payé sur ces deux postes budgétaires pouvait par la suite être déduit du rapport d'impôt fédéral, ce qui prive Ottawa d'un manque à gagner de plusieurs millions de dollars. Dans son budget de l'an dernier, l'ex-ministre Michael Wilson imposait une limite à la déductibilité des sommes ainsi versées au provincial.

Les réactions ont été vives au Québec, qui privilégie plus que toute au-



Interrogé en sortant de la conférence des ministres des Finances, Gérard-D. Levesque a indiqué qu'il laissait à Robert Bourassa le soin d'indiquer s'il assistera à une conférence des premiers ministres sur l'économie.

tre province cette forme de financement. Du premier ministre Robert Bourassa au ministre des Finances, tout le monde a dénoncé l'initiative fédérale. Le Conseil du patronat s'est même rendu à la tête d'une importante délégation à Ottawa pour tenter de convaincre les responsables

fédéraux des finances de l'inopportunité de la nouvelle mesure.

« Au cours de ces consultations, certains ont exprimé des préoccupations au sujet des incidences possibles de cette mesure, et de nombreuses modifications ont été mises de l'avant. Le report permettra de

consulter davantage les gouvernements provinciaux et les groupes intéressés de l'industrie », signalait hier un communiqué du bureau de M. Mazankowski.

Hier, devant la presse canadienne-anglaise, le ministre québécois minimisait le gain fait par le Québec, qui avait fait l'objet de critiques acerbes et — ont prétendu certains — injustifiées quand Ottawa a annoncé récemment une contribution de moins de 200 millions \$ au développement régional. « Il y a rien de négatif là-dedans, je vous l'assure », se contenta de dire M. Levesque.

« Nous avons demandé au gouvernement fédéral de retirer ce projet de son agenda ou du moins de le remettre jusqu'à ce qu'une solution acceptable puisse être trouvée. Le ministre fédéral a accepté notre point de vue et il a annoncé qu'il retirait ce projet jusqu'à ce qu'il négocie une solution acceptable », a simplement expliqué M. Gérard-D. Levesque, qui se disait pourtant il y a quelques semaines plutôt pessimiste devant ses chances de succès.

Il faut bien se garder de voir dans cette annonce, laisse-t-il entendre, un lien avec une éventuelle participation de M. Robert Bourassa à la première rencontre au sommet des premiers ministres sur l'économie, jeudi

prochain. Ottawa n'achète pas la participation québécoise, doit-on comprendre.

« Il faut bien comprendre qu'il s'agit là d'une question bien ponctuelle, qui ne touche pas le contenu réel de l'ordre du jour de la conférence (des premiers ministres). Cette réunion que nous venons de terminer avait été convoquée pour parler de la situation économique et du transfert du fédéral aux provinces. Cette autre question (taxation de la masse salariale) a été abordée par nous à l'occasion de la conférence, mais n'en constitue pas l'élément essentiel », souligne le ministre québécois des Finances.

D'ailleurs, Gérard-D. Levesque est tout disposé à se substituer à son chef, la semaine prochaine, quand les premiers ministres du pays se rencontreront pour la première fois depuis l'échec de l'entente constitutionnelle du lac Meech. Hier, le trésorier de l'Ontario, Floyd Laughren, et son collègue de la Colombie-Britannique, Glen Clark, ont tous deux exhorté le premier ministre Bourassa à revenir sur sa décision et faire acte de présence.

« Nous préférierions voir le premier ministre du Québec participer à cette rencontre », a déclaré M. Laughren devant la presse.

Les journalistes syndiqués dénoncent « l'ingérence des politiciens » dans la gestion de l'information à Radio-Canada

AU LENDEMAIN de la nomination du nouveau patron de l'information, le Syndicat des journalistes de Radio-Canada, appuyé par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), dénonce « l'ingérence des politiciens dans la gestion de l'information à Radio-Canada ».

Le Syndicat fait référence à une information publiée par *Le Soleil*, selon laquelle le député conservateur Charles DeBlois s'était plaint d'une manchette du *Téléjournal* du 3 décembre dernier sur le rapport du vérificateur général du Canada (la manchette disait « Le vérificateur rend son verdict : Ottawa jette l'argent par les fenêtres »).

Le député se disait préoccupé d'un « certain relâchement de la tradition d'excellence de Radio-Canada, au moment où commence à s'intensifier le débat sur l'avenir du Canada ».

Mais pour le Syndicat, « ce qui est préoccupant, c'est justement cette intrusion politique dans le choix éditorial alors que s'amorce le débat constitutionnel ».

Le député de Montmorency avait ajouté que l'émission *Le Point* du même soir aurait dû inviter le nouveau vérificateur général, M. Desautels, au lieu de « deux experts du même avis ».

Dans sa réponse, citée par la FPJQ, le président de Radio-Canada indique avoir discuté de la question avec le vice-président de la télévision française, Guy Gougeon. « Nous sommes d'accord », écrit M. Veilleux, que la manchette pouvait induire en erreur et ne reflétait pas adéquatement le ton et le contenu du rapport du vérificateur général. Nous sommes convenus que cette situation n'aurait pas dû se produire ».

La FPJQ voit dans cette démar-

che « un exemple flagrant d'ingérence de la haute direction de Radio-Canada au sein du service d'information. Cela constitue un précédent dangereux au moment où on vient de confirmer M. Claude St-Laurent à la tête de ce service. Ce genre d'intervention peut affecter la crédibilité et l'autonomie nécessaires à l'exercice de la profession journalistique ».

Le Syndicat des journalistes en profite pour signifier une mise en garde à son nouveau patron. Selon Denise Gascon, présidente du syndicat, « le nouveau directeur de l'information de la télévision du réseau français disait hier être capable de vivre avec les directives d'Ottawa sur la promotion de l'unité canadienne. Vivre avec les directives est une chose, mais endosser les ingérences politiques en information en est une autre ».

Un Québec souverain épargnerait grâce au nombre de fonctionnaires, dit le PQ

Pierre O'Neill

DANS UN QUÉBEC souverain, non seulement les fonctionnaires québécois fédéraux seraient tous réintégrés à la fonction publique québécoise, mais un gouvernement issu du PQ pourrait, ce faisant, épargner une fortune.

Les données de Statistique Canada démontrent qu'en 1990, 113 000 Québécois oeuvraient au sein de la fonction publique fédérale. De ce nombre, 67 000 travaillaient alors au Québec. Considérant qu'un total de 621 985 fonctionnaires travaillent pour le gouvernement du Canada, les fonctionnaires québécois représentent 18,2 % de l'ensemble des effectifs.

En faisant valoir que le Québec représente environ 25 % de la population canadienne et 23,4 % du produit national brut, les dirigeants péquistes constatent que la province contribue dans la même mesure au coût des services fédéraux. Ils en concluent donc que le Québec devenu souverain épargnera cette diffé-

rence qu'il paye en surplus, soit environ 1 milliard 300 millions \$.

C'est pour faire ressortir cet aspect du coût du fédéralisme que le Parti québécois a convoqué hier une conférence de presse, avec la participation de Pauline Marois, députée de Taillon, Michel Bourdon, député de Pointe-aux-Trembles, Jocelyne Gadbois, membre de l'exécutif national du parti, et Pierre Savard, président du groupement régional de Montréal-Centre.

La prétention des ténors péquistes est que le rapatriement au Québec de toutes les compétences assumées actuellement par Ottawa se traduira par des économies substantielles et contribuera à accroître l'efficacité des services. Pauline Marois soutient qu'en éliminant ainsi les chevauchements, un gouvernement souverainiste se donnerait de nouveaux crédits. Pour sa part, Michel Bourdon prédit que l'intégration des fonctionnaires fédéraux créera une nouvelle synergie, ce qui lui apparaît être la promesse d'une augmentation de l'efficacité. « Finies les guerres de

tranchées. Les fonctionnaires pourront enfin travailler ensemble. C'est le cas classique du handicap qui tourne à l'avantage. Un seul appareil, moins coûteux que deux, et plus efficace ».

Que vult-il éliminer les chevauchements, s'il faut par ailleurs récupérer tous les fonctionnaires ? A cette objection, M. Bourdon rétorque que le gouvernement d'un Québec souverain devra affecter des ressources à des tâches actuellement assumées par le fédéral mais également pour de nouvelles tâches qu'il faudra créer. Un besoin que le PQ évalue à environ 30 000 postes.

Qu'est-ce qui incite le Parti québécois à faire cette démonstration, alors que le Québec se trouve peut-être à une éternité de la souveraineté ? Parce qu'il faut tenir compte de l'aspect humain, répond Mme Jocelyne Gadbois, qui croit savoir que les fonctionnaires québécois oeuvrant au sein de la fonction publique fédérale s'inquiètent, s'interrogent sur le sort que leur réserve l'accession du Québec au statut d'État souverain.

Au nombre des 113 000 qu'il promet de rapatrier, le Parti québécois inclut les 11 000 Québécois qui oeuvrent au sein des Forces armées canadiennes. Parce qu'il faudra renforcer la sécurité publique, explique Pauline Marois. Enfin, dans un Québec souverain, ces 113 000 fonctionnaires fédéraux retrouveront non seulement leur emploi, mais également sensiblement les mêmes revenus annuels.

40 assistés sociaux manifestent à l'Assemblée

QUÉBEC (PC) — Il y a trois ans, le 14 décembre 1988, le gouvernement adoptait la Loi 37 sur la sécurité du revenu et, hier, une quarantaine d'assistés sociaux sont venus à l'Assemblée nationale réclamer son abolition en chantant leur dégoût sur l'air du *P'tit bonheur* de Félix Leclerc avant d'être expulsés des tribunes réservées au public.

La députée d'Hochelaga-Maison-neuve, Louise Harel, a profité de la présence de ces visiteurs pour demander au ministre André Bourbeau de réviser cette loi 37.

« Il y aura trois ans demain (au jourd'hui), a précisé Mme Harel, le gouvernement baïllonnait l'opposition, refusait d'écouter 1593 groupes et associations qui réclamaient le retrait de la loi 37. Il s'entêtait à l'adopter mais se protégeait en reportant son application après l'élection. »

« Où sont les emplois que le ministre prometait il y a trois ans ? », a lancé Mme Harel.

Au cours de la dernière année, 35 000 nouveaux ménages sont venus gonfler le rang des assistés sociaux. Des 210 000 personnes aptes au travail et disponibles, 55 % ont été victimes de fermetures d'entreprises. À peine 5 % ont bénéficié de programmes de formation professionnelle.

Tous ces chiffres n'ont pas ébranlé le ministre qui a déclaré sa fierté d'avoir fait adopter cette loi qui a réformé l'aide sociale au Québec.

« Nous avons mis de l'ordre là-dedans, a-t-il dit, en faisant en sorte que ceux qui ont de sévères contraintes à l'emploi puissent jouir d'une aide accrue de l'État. »

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex 05 268656
Fax: (514) 865 7874
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

parce qu'un vote, ça compte

QUÉBEC 1992

É L E C T I O N P A R T I E L L E

Anjou

Le 20 janvier

**VOUS VOULEZ VOTER?
C'EST LE RECENSEMENT
DU 17 AU 20 DÉCEMBRE 1991**

Vous devez être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter à l'élection partielle de la circonscription d'Anjou. Deux recenseurs passeront chez vous pour vous inscrire sur la liste électorale. Ils doivent porter, bien en vue, l'insigne du recenseur. Leur nom y est inscrit. **Soyez là! Du mardi 17 décembre au vendredi 20 décembre 1991, c'est le recensement.**

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale

Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le 20 janvier 1992:

1. a 18 ans accomplis,
2. est de citoyenneté canadienne,
3. a son domicile au Québec depuis 6 mois,
4. n'est pas en curatelle,
5. n'est pas privée de ses droits électoraux.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription d'un électeur sur la liste électorale doit se faire dans la section de vote où il était domicilié le 4 décembre 1991.

Les recenseurs vous demanderont d'épeler vos nom et prénom et de leur donner votre adresse, votre profession et votre âge. Ils pourront vous questionner sur votre qualité d'électeur. Vous n'avez qu'à répondre verbalement.

Votre directeur du scrutin vous fera parvenir la liste électorale de votre section de vote durant la semaine suivant le recensement.

Pour de plus amples renseignements, composez **SANS FRAIS** le 1 800 461-0422 de 9 h à 22 h, 7 jours par semaine, sauf les 25 décembre 1991 et 1^{er} janvier 1992.

En déménageant, l'Hôtel-Dieu pourrait perdre son statut de centre hospitalier universitaire

Le directeur de l'Institut de recherche clinique s'insurge contre le projet

Paul Cauchon

LE DIRECTEUR de l'Institut de recherche clinique de Montréal (IRCM), le docteur Michel Chrétien, s'insurge contre le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal, estimant qu'un centre hospitalier universitaire n'est pas viable à Rivières-des-Prairies.

On sait que devant les difficultés présumées des rénovations de l'actuel édifice de l'Hôtel-Dieu, avenue des Pins face au mont Royal, le Conseil d'administration de l'hôpital propose de déménager l'institution à Rivière-des-Prairies, une démarche qui reçoit un accueil très positif du ministère de la Santé.

L'IRCM est un centre de recherche de première importance au Canada, et les échanges y sont multiples avec l'Hôtel-Dieu. « Le déménagement de l'Hôtel-Dieu ne mettrait pas en péril l'IRCM, estime Michel Chrétien, puisque nous avons maintenant une masse critique de chercheurs assez importante. Mais ce déménagement serait fatal au ca-

ractère universitaire de l'Hôtel-Dieu ».

« La dynamique moderne d'un centre hospitalier universitaire veut qu'il soit près du centre-ville, ajoute-t-il, et il est très clair que c'est la proximité de l'IRCM et de l'Université de Montréal qui favorise le caractère universitaire de l'hôpital. On n'a aucun de ces outils à Rivières-des-Prairies ».

Le docteur Chrétien va encore plus loin : « le déménagement ne se réalisera pas comme il faut, même si le ministre Côté donne son accord. Parce qu'on va sûrement décider à un moment ou l'autre qu'on manquera d'argent. On réduira donc l'ampleur du projet, et on se retrouvera de toute façon avec un hôpital régional plutôt qu'un centre universitaire à Rivière-des-Prairies. On ne peut pas construire une moitié de centre universitaire, c'est tout ou rien ».

M. Chrétien souhaite la construction d'un hôpital régional de première ligne à Rivière-des-Prairies qui puisse répondre aux besoins croissants d'une population jeune. Il

qualifie d'absurde le fait que l'Hôtel-Dieu n'ait aucun service de pédiatrie et qu'on ne prévoit pas en installer dans le « nouvel Hôtel-Dieu » de Rivières-des-Prairies, alors que c'est le type de service primordial pour la population de ce secteur.

« On n'insiste pas assez sur le fait que pour un hôpital universitaire le site de l'Hôtel-Dieu est merveilleux. Ça aussi c'est un acquis », ajoute-t-il.

La proposition de la faculté de médecine de l'Université de Montréal de fusionner l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Sacré-Coeur afin de conserver une affiliation universitaire aux deux hôpitaux lui semble « une décision prise à la sauvette, appuyée par aucune étude ».

Rappelons que le conseil d'administration de l'université n'a pas encore entériné cette proposition de la faculté.

Le Dr Chrétien croit même que « l'idéal serait que la faculté de médecine déménage près de l'Hôtel-Dieu, dans le centre-ville, puisqu'à l'université les locaux pour les sciences de base sont désuets ».

Mercredi dernier, les médecins de

l'Hôtel-Dieu se sont prononcés très majoritairement pour le déménagement... si on ne peut pas rénover sur place. En fait, les médecins tiennent surtout à conserver le caractère universitaire de l'institution. Le Dr Chrétien laisse entendre qu'on leur fait du chantage, puisqu'on leur fait valoir que s'ils refusent de déménager, l'hôpital perdra son statut universitaire.

Les partisans du déménagement font valoir qu'il sera insensé de rénover pendant dix ans l'hôpital sur son site actuel (problèmes multiples pour les patients, retards technologiques par rapport aux autres hôpitaux, etc.). Le Dr Chrétien réplique qu'aucune étude sérieuse n'est jamais venue prouver que ce n'était pas faisable. Ce ne sont que des mots ».

De la même façon, il constate que les fameuses études du ministère de la Santé à l'effet qu'on se retrouvera bientôt avec trop de lits d'hôpitaux dans le centre-ville sont cachées « dans les coffres du ministère, personne ne les a vues ».

Un pédiatre est estomaqué par le jugement sur la MIUF

Il a soigné 76 des enfants atteints

Isabelle Paré

LE DENIS de tout lien de causalité entre la MIUF et les effets sur la santé observés chez les familles mises en contact avec cet isolant a laissé certains médecins pantois.

Le Dr Jacques Lacroix, un pédiatre de l'hôpital Sainte-Justine, qui a observé plus de 76 enfants habitant des maisons isolées à la mousse d'urée formaldéhyde au début des années 80, s'est dit estomaqué par ce jugement.

Car dans son esprit, il ne subsiste aucun doute à l'effet que la MIUF a réellement rendu malades certaines personnes. Les symptômes observés chez les enfants, de tous les coins de la province, qui ont défilé dans son bureau — vomissements, nausées, problèmes respiratoires, saignements de nez, etc. — étaient patents.

« Je suis sûr que la MIUF a rendu certaines personnes malades. J'ai vu des familles exposées à des taux de gaz dépassant jusqu'à 100 fois la norme tolérée en milieu normal, et dix fois le taux industriel admissible. Les symptômes de ces enfants sont disparus après qu'ils aient quitté

leurs maison », a-t-il insisté.

Dans les cas des 76 enfants examinés à l'époque par le spécialiste de l'hôpital Sainte-Justine, plusieurs des symptômes se sont vite estompés quand les enfants n'étaient plus en contact avec la MIUF. Dans d'autres cas, il a fallu plusieurs jours, sinon des semaines, avant que ces enfants ne retrouvent leur santé initiale.

Aussi quand le juge Hurtubise souligne en conclusion de son jugement « que rien ne permet de relier la MIUF aux problèmes de santé », plusieurs sont estomaqués. Malgré les témoignages contradictoires d'experts qu'invocque le juge pour rejeter tout lien de causalité entre les effets sur la santé et la MIUF, le Dr Lacroix continue de croire que les effets nocifs de cet isolant ont été prouvés à maintes reprises.

« Et je ne suis pas le seul à penser cela. Il y a eu des chercheurs éminents qui ont fait d'importantes études à ce sujet à Toronto. Ils ont eux aussi constaté toutes sortes d'effets sur la santé », insiste-t-il.

« Mais le jugement, fait-il, c'est autre chose ».

Dans les cas des six causes-types étudiées par la cour, convient-il, il est difficile de dire si ces familles en particulier avaient ces mêmes problèmes de santé. D'autant plus qu'il existe plusieurs types de mousse isolante faite d'urée formaldéhyde, ayant toutes des effets différents. Mais très souvent, les experts sont rapides à invoquer tous les autres facteurs qui auraient pu affecter la santé de ces gens. « C'est une façon facile de contourner le problème », souligne le pédiatre.

Chose certaine, croit le Dr Lacroix, les millions qui ont été dépensés en expertise et contre-expertise dans cette cause auraient pu être utilisés pour mieux soigner les personnes qui ont souffert de la MIUF.

Subventions et donations s'accroissent à l'IRCM

Paul Cauchon

L'INSTITUT de recherches cliniques de Montréal (IRCM) vient de recevoir une contribution de 5 millions \$ du gouvernement fédéral pour poursuivre les travaux d'agrandissement et de modernisation de ses installations.

L'IRCM, qui a été fondé par le docteur Jacques Genest, prépare ainsi son 25^e anniversaire — en 1992 — avec beaucoup d'optimisme, puisque cette annonce s'ajoute à des sommes de plus de 11 millions \$ accordées par le gouvernement du Québec, et à une campagne de souscription qui a rapporté 18 millions \$ à ce jour.

L'IRCM, qui se consacre à la recherche biomédicale fondamentale et clinique, ainsi qu'au traitement et à la prévention des maladies, prévoit construire une annexe de 2400 mètres carrés qui permettra l'installation d'une nouvelle animalerie, de laboratoires sécuritaires pour satisfaire aux exigences des expérimentations avec les micro-organismes, et d'un atelier de mécanique.

Selon le docteur Michel Chrétien, qui dirige l'Institut, « nous allons maintenant améliorer notre force de frappe dans plusieurs secteurs, entre autres l'hypertension, l'artériosclérose, le sida, les rétrovirus et le cancer, et toutes les recherches concernant la chimie du cerveau, la mémoire, les maladies dégénératives ».

Ces nouveaux investissements permettront également l'engagement de 150 nouvelles personnes à l'IRCM, et la création de 15 nouveaux laboratoires.

Le Dr Chrétien explique d'ailleurs avoir déjà recruté trois chercheurs québécois de haut niveau qui travaillaient aux États-Unis et qui ont accepté de revenir contribuer à la science québécoise.

Le ministre Benoît Bouchard a expliqué hier qu'avec ces nouveaux locaux « uniques au Canada s'ouvrent de nouvelles perspectives de collaboration entre l'IRCM et l'industrie pharmaceutique québécoise, favorisant ainsi la concrétisation d'investissements subséquents dans cet important secteur ».

« Nous favorisons beaucoup le transfert précoce de la technologie, ajoute Michel Chrétien. Notre rôle c'est de faire de la recherche, et nous pouvons créer des programmes communs avec l'industrie, tout en conservant notre entière liberté académique ».

L'Institut emploie présentement plus de 430 personnes, dont 55 chercheurs autonomes de calibre international, et 126 étudiants gradués et postgradués. L'IRCM recevra également cette année plus de 5 millions \$ en subventions de recherche du Conseil de recherches médicales du Canada.



PHOTO CP

Vers Noël

Dans 11 jours maintenant, ce sapin décoré minutieusement occupera la place d'honneur, le pied entouré de paquets multicolores. Ce sera... Noël !

Les commissions scolaires attaquent une ristourne gouvernementale qui leur coûterait 24 millions \$

Caroline Montpetit

LA FÉDÉRATION des commissions scolaires du Québec (FCSQ) s'est adressée directement au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, pour faire augmenter le taux de ristourne qu'elle pourra percevoir sur la nouvelle taxe de vente provinciale (TVQ) sur les produits et services, qui doit entrer en vigueur en juillet prochain.

En vertu du projet de loi présenté par le gouvernement du Québec, les commissions scolaires pourront en fait se faire rembourser 23% des dépenses occasionnées par la deuxième tranche de la taxe de vente sur les produits et services.

Dans une lettre envoyée à M. Bourassa, la Fédération des commissions scolaires du Québec demande au gouvernement d'augmenter ce taux de ristourne avant que le projet de loi 70, sur la deuxième tranche de la TVQ (la première s'appliquait exclusivement aux produits) ne soit adopté à l'Assemblée nationale, avant l'ajournement des Fêtes.

« Au moment de l'imposition de la

TPS par Ottawa, le gouvernement fédéral s'est assuré que les services publics ne soient pas pénalisés en offrant un taux de remboursement de 68% aux commissions scolaires, expliquait hier M. Denis Pouliot, porte-parole de la FCSQ. Nous sommes satisfaits de ce taux de ristourne et, même s'il entraîne des frais d'administration. Au plan de sa taxe de vente, le gouvernement du Québec suggère pour sa part des taux de ristourne de 23% aux universités, aux collèges publics et aux commissions scolaires. Les hôpitaux bénéficient pour leur part d'un taux de ristourne de 18% ».

Selon les données compilées par le groupe de travail mandaté par la FCSQ, le taux de ristourne sur la taxe de vente provinciale devrait être de 50,8% pour annuler les effets de la TVQ sur ces organismes publics.

« L'écart suggéré par le gouvernement du Québec entraînerait en fait des dépenses supplémentaires de 24 millions \$ par année pour l'ensemble des commissions scolaires, selon les calculs effectués par nos firmes comptables. Mais le minis-

trère des Finances du Québec refuse toujours de nous fournir les données sur lesquelles il établit la ristourne à 23% », poursuit M. Pouliot.

La FCSQ demande également que le taux de ristourne sur la TVQ soit fixé par voie de règlement, plutôt que par projet de loi même du gouvernement du Québec. Cette mesure permettrait une certaine souplesse dans les taux de remboursement adoptés.

Le projet de loi 170 sur la taxe de vente du Québec est actuellement en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

De son côté, le Parti québécois a accusé hier le gouvernement libéral d'agir de manière « odieuse et injustifiée » en évitant l'étude détaillée de ce projet de loi.

Seulement 137 des 686 articles ont en effet à ce jour pu être étudiés en commission parlementaire avant l'ajournement des Fêtes.

La commission a disposé de dix jours pour étudier le volumineux

projet de loi, un temps relativement court dans la tradition parlementaire québécoise.

Le porte-parole péquiste en matière de revenu, Jean Filion, a qualifié cette décision du gouvernement de « dictature fiscale inadmissible ».

Le député péquiste de Montmorency a rappelé que le ministre du Revenu lui-même, M. Raymond Savoie, avait déjà admis que ce texte législatif était effectivement difficile à comprendre pour le commun des mortels.

« On ne peut pas demander à une population d'administrer une loi que les fonctionnaires et le ministre lui-même ne comprennent pas », a conclu le député Filion.

Hydro maintient la suspension d'un employé trop « bavard »

d'après la Presse canadienne

HYDRO-Québec n'a pas l'intention de revenir sur sa décision de suspendre un employé qui aurait révélé aux médias l'existence de ristournes sur les comptes d'électricité de certains résidents d'Akwesasas.

Un porte-parole de la société d'État, Jean-Marie Pelletier, a expliqué hier que l'employé avait été suspendu pour trois mois sans salaire parce qu'il avait manqué de loyauté envers son employeur.

M. Pelletier a soutenu que les détails de l'entente avec les autochtones auraient éventuellement été annoncés par Hydro-Québec.

On se rappelle que l'entreprise avait conclu une entente avec le Conseil de bande prévoyant un remboursement de 300 \$ aux clients autochtones qui payaient sans problème leur compte d'électricité.

Le Syndicat des employés de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, (SCFP-FTQ) a dénoncé cette suspension qui, soutient-il, vient bafouer un droit fondamental, celui d'exprimer ses opinions librement.

« Si aujourd'hui un être humain ne peut plus dire ce qu'il pense, dans l'intérêt de toute une collectivité, c'est lui retirer son droit le plus légitime... son droit d'expression. L'engagement social ne doit pas être puni parce que vous travaillez pour une société d'État », a déclaré dans un communiqué le président de la section locale 2000, M. André Charbonneau.

« Les employés ne resteront jamais muets devant le droit qu'a le public d'être informé », a-t-il précisé.

Entre-temps, le syndicat a demandé l'intervention de la ministre de l'Énergie, Lise Bacon, pour que l'employé puisse reprendre son travail.

ENCAN PAR CATALOGUE
Les Beaux Objets
 1153, Mont-Royal Est
 coin de la Roche

Lundi le 16 décembre et
 mardi le 17 décembre 1991
 19h00

Succession complète, plus
 d'une centaine de tableaux et
 gravures vendus pour oeuvre
 de charité, meubles de style et
 art déco, porcelaines,
 argenterie, pièces de monnaie
 et bijouterie, jouets anciens,
 horloges, armes à feu,
 timbres, pièces de collection.

INFO: 598-0827
 visite samedi le 14 décembre et dimanche
 le 15 décembre de 10h00 à 17h00

Anjou-Québec
Traiteur

10 plats
 cuisinés
 différents
 chaque
 semaine
 pour vous

«Le prêt à emporter»
 C'est la meilleure façon
 de vous faire plaisir
 Tout est là devant vos yeux
 prêt à déguster chez vous.

1025 rue Laurier ouest
 272-4065 ou 272-4086
 Notre qualité fait notre renommée

GUÉRIN
 littérature

L'AFFREUSE
TÉLÉVISION
 de Michel Lemieux

Ce titre est même
 commandé
 par des libraires parisiens.
 Bravo à notre auteur.

Distribué au Canada
 par ADP: (514) 523-1182

Université de Montréal
 Faculté des arts et des sciences

Études latino-américaines

HIVER 1992

Le programme multidisciplinaire d'Études latino-américaines vous offre 13 rencontres avec des spécialistes dans le cadre du cours *Amérique latine: études de cas* (3 crédits).

7 janvier	: introduction
14, 21 janvier	: le Mexique
28 janvier	: l'Amérique centrale: Costa Rica, Panama
4 février	: l'Amérique centrale: Nicaragua, Guatemala, El Salvador, Honduras
11 février	: la Colombie
18 février	: l'Argentine
3 mars	: le Chili
10, 17 mars	: le Brésil
24 mars	: Cuba
31 mars	: Haïti
7 avril	: table ronde: l'Amérique latine dans les années 1990

Les cours ont lieu le mardi, de 19 h à 22 h
 au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, salle B-3225
Renseignements et inscriptions: (514) 343-7327

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ RCM

Zajdel estimait hier avoir voté selon ses « principes » et sa « conscience ». « Les nouvelles taxes sont trop dures; les coupures, trop minimes. Les contribuables sont trop taxés. Les années 70 sont terminées. It's enough! »

Partisan d'une coupure d'un millier de postes sur 12 000 à la Ville « sans affecter la qualité des services à la population », M. Zajdel s'estime encore « un homme d'équipe qui veut demeurer au RCM ».

M. Michel Benoit maintenait quant à lui ses accusations concernant « les menaces d'expulsion formulées par des membres du comité exécutif, dont le maire Doré ».

« Je veux voir du droit à la dissidence, mais j'estime que les choix difficiles restent à faire, a-t-il expliqué au DEVOIR. Il faut instaurer un moratoire sur l'embauche, réduire le gaspillage et augmenter la productivité. »

Le maire Doré et la présidente du parti, Mme Louise Laviolette, ont tenté pour leur part de minimiser la portée de cette contestation.

Le maire promettait de ne pas en faire un plat, et la présidente rappelait au DEVOIR que « les règles du RCM permettent la dissidence et ne prévoient pas d'expulsion ».

La présidente ne pouvait cependant pas « nier ou confirmer » les pressions qu'aurait subies le conseiller Benoit. « Sous l'effet de la nervosité, peut-être ses mots ont-ils dépassé sa pensée », a-t-elle avancé.

Les deux dissidents devront s'expliquer devant leurs pairs lors du caucus lundi prochain. M. Benoit est en outre convoqué devant l'exécutif du parti le 19 décembre.

La dissidence des deux hommes afflige particulièrement le RCM. Ils occupent des fonctions relativement importantes dans l'appareil municipal, notamment dans ses organismes économiques. Le premier siège à la Commission de l'administration et des finances de la Communauté urbaine (CUM); le second à la Commission de l'administration et de la qualité des services de la Ville. Tous deux sont aussi bacheliers en commerce: le premier de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC); le deuxième, de l'Université McGill.

Ils représentent également des districts à forte concentration d'industries manufacturières et de commerces au détail: deux groupes de contribuables qui passent à la caisse avec le nouveau budget.

Enfin, si M. Benoit provient d'un district francophone qui compte plusieurs petits propriétaires, M. Zajdel représente, lui, un quartier de locataires, aux trois quarts multiculturel, et dont le taux de chômage dépasse la moyenne montréalaise.

Très actif dans la communauté juive, il constitue une vitrine, voire un poteau du RCM au sein des minorités culturelles de la métropole. La présidente du parti insistait d'ailleurs hier pour dire que la réaction plus modérée à sa dissidence « n'avait rien à voir avec son appartenance à une minorité ethnique ou religieuse ».

Selon divers témoignages corroborants, 15 conseillers du RCM sur 41 ont menacé à un moment ou un autre de s'opposer au budget. « Ils ont négocié dur, à coups de trottoirs, de

lampadaires et de bouts de parc », déclarait hier un membre de l'opposition qui jouit de bons contacts au RCM.

Quoi qu'il en soit, seulement cinq conseillers du RCM étaient absents au moment du vote. Dans le cas des conseillers Raymond Blain (Saint-Jacques), Gérard Legault (L'Acadie) et Marcel Sévigny (Pointe-Saint-Charles), leur absence n'avait vraisemblablement rien de diplomatique. Le premier était en congé de maladie depuis quelques jours; le second se remettait lentement d'un infarctus; le troisième subissait une intervention chirurgicale mineure.

« Je suis solidaire, mais pas de la façon dont on a étudié le budget, a néanmoins déclaré au DEVOIR le Dr Legault. La discussion semble avoir porté sur les coupures, mais pas sur le processus de préparation du budget. J'ai une maîtrise en administration publique et je crois qu'en période de récession, nous devons remettre en cause l'ensemble des programmes. »

L'absence des conseillers Michel Prescott (Jeanne-Mance) et Nicole Caron-Gagnon (Émard) s'explique tout autrement.

« J'ai dit au caucus que j'allais m'absenter au moment du vote, a déclaré au DEVOIR M. Prescott. Mais je reste au RCM. Je n'ai pas de problèmes avec les orientations générales du budget, mais je ne pouvais pas l'appuyer. »

M. Prescott, dont le district a connu la plus forte hausse du compte moyen de taxes, aurait souhaité un lâchage de la Ville — une décision qui relève du gouvernement provincial — mais surtout l'étalement du rôle d'évaluation: une option qu'aurait pu retenir l'administration Doré et que l'opposition officielle a d'ailleurs suggérée sans succès avec l'appui de trois conseillers du RCM: M. Benoit, Zajdel et Pierre Lachapelle (Fleury).

« On traite le contribuable de façon inacceptable », a dit M. Prescott, lui-aussi diplômé des HEC, membre fondateur du RCM et conseiller pour un troisième mandat.

Il considère cependant que son collègue Benoit est allé « un peu loin » dans ses déclarations publiques. « Rien de plus normal et de plus naturel qu'on ait tenté de le convaincre. »

Mme Caron-Gagnon n'était pas disponible hier pour entrevue. Mais ses collègues ont témoigné de ses appréhensions à l'égard du budget.

Ces dissidences s'ajoutent enfin à celles du conseiller Vittorio Capparelli (François-Perrault) qui a appuyé jeudi soir une proposition de renvoi du budget pour étude formulée par l'opposition.

« C'est un budget qui laisse à désirer, disait-il hier. J'aurais voté contre, mais je n'aime pas la démagogie à bon marché. J'ai choisi de partager l'odieuse de l'impopularité d'un budget qui pénalise une classe de contribuables déjà défavorisés. »

M. Benoit a déclaré qu'il ne se rendait pas compte de la démagogie à bon marché, mais qu'il avait choisi de partager l'odieuse de l'impopularité d'un budget qui pénalise une classe de contribuables déjà défavorisés.

M. Benoit a déclaré qu'il ne se rendait pas compte de la démagogie à bon marché, mais qu'il avait choisi de partager l'odieuse de l'impopularité d'un budget qui pénalise une classe de contribuables déjà défavorisés.

◆ MIUF

du gouvernement canadien.

Une plaignante, Mme Rita Berthiaume, de la rue Tolhurst, à Montréal, aurait fait preuve de « réticence mentale » lorsque ses intérêts étaient menacés, selon le juge qui dit être « intrigué » quant à la crédibilité de cette plaignante. Le tribunal estime plus fiable, par contraste, l'approche clinique traditionnelle utilisée par les Drs Gilles Pineau et Connolly qui avaient été retenus par les défendeurs: Borden Chemicals et Rapco Foam, division de la Lorcon dont les produits *Insulspray* et *Rapco* étaient présentés comme nocifs par ces familles, lesquelles

avaient accepté de ne pas « démufer » leur maison tant que dureraient le procès. « L'on n'a trouvé ni champignons ni pourriture sèche dans aucune de nos six maisons », tranche le juge.

Quant à la preuve sur les dommages présumés à la propriété, la demande succombe là aussi. L'un des rapports sur lesquels s'appuyait la demande, celui de l'architecte Gilles Marchand, ne trouve pas grâce aux yeux du juge Hurlbutise qui tient à souligner qu'il existe des MIUFS et que ces produits ne sont pas identiques, chacun ayant son « vécu propre », ce qui empêche selon lui que l'on parle du mégaproces de la MIUF. Le tribunal signale aussi qu'aucun des morceaux de bois que l'on disait attaqués par la MIUF et dont on a fait état n'a vraiment subi de test! Le juge stigmatise même un rapport qui lui fut présenté sur les dommages matériels de la MIUF et qui lui laissa une « impression d'embrouillamini inacceptable » à la lecture.

Est finalement retenue l'affirmation d'un expert de fabricant de mousse d'urée formaldéhyde: « The insulation does not cause structural damages ».

M. Hurlbutise adopte par moments une classification de stratège d'armée pour répartir les forces en présence: « au cœur des tranchées, légèrement en retrait, en retrait, dans les dernières tranchées et l'arrière-garde ». La preuve était complexe et abondante, concède-t-il en signalant l'apport clé de témoins comme le chimiste John Sliwinski, du spécialiste rattaché au Centre National de la Recherche du Canada, Clifford Shirliffe, ou encore du bio-statisticien Thodor Sterling qui fut à la barre des témoins durant 20 séances.

Trois compagnies d'assurances étaient « défenderesses en garantie » dans quelques-unes de ces six causes: The Continental Insurance Company, La Prévoyance, et Générale Accident Compagnie d'Assurances du Canada. Les actions en garantie contre Général Accident et The Continental sont rejetées, le tribunal maintenant l'action en garantie contre La Prévoyance « quant à l'obligation de défendre seulement », tout en réservant les droits et recours des demanderessees « de faire valoir leurs prétentions contre cet assureur quant à l'obligation de dédommager ».

Pour les installateurs de MIUF dans les résidences, le tribunal ne rend pas caduc le contrat qui les liait à leurs clients.

C'est l'Office de Protection des consommateurs qui assumait les frais de la poursuite; c'est l'OPC qui devra décider s'il défraie l'appel, le cas échéant. Les parties ont 30 jours pour en appeler du jugement Hurlbutise.

Quant au procureur général du Québec, défendeur dans les dossiers Paillé et Altobelli, il a voulu défendre la « validité des décisions prises et la bonne foi de leurs auteurs ». Il faut rappeler que les 21 citoyens qui avaient intenté les poursuites avaient été convaincus, par des programmes d'économie d'énergie, de faire « mufter » leur résidence. Par suite de l'interdiction de la MIUF comme isolant en 1981, tant à Québec qu'à Ottawa, on avait mis en place des programmes qui compensaient en partie ceux et celles qui faisaient enlever cette MIUF que les normes canadiennes n'acceptaient plus.

Au total donc, le tribunal a trouvé peu convaincante la preuve développée par les trois procureurs de la poursuite auxquels il dit avoir tendu en vain la perche, les 7 et 12 septembre 1988, pour qu'ils établissent une preuve sur la composition chimique exacte du produit sur lequel se centrait le débat, la MIUF.

Si la Cour supérieure du Québec

n'a pas retenu que la MIUF avait cette toxicité dont la poursuite faisait état, c'est qu'elle semble avoir surtout retenu « l'importance des diverses caractéristiques » dont parlent à son sujet des experts. C'est un épidémiologiste ontarien, le Dr Broder, qui semble avoir fait pencher le tribunal du côté de données révélant que les dommages attribués à la MIUF seraient mineurs (gravity of findings... minor in nature). Et ce, même si l'on continue à proscrire la MIUF!

L'épilogue de ce mégaproces prend donc la forme d'une sorte d'étude scientifique et juridique où la rigueur extrême du juge Hurlbutise a fait succomber, comme l'on dit, la partie attaquante qui ne reçoit aucun dédommagement et doit, en principe, compenser les défendeurs et mis en cause pour les frais encourus.

◆ Lutte

disponible » a été présentée devant la cour au cours de ce procès-fléuve. Il serait donc difficile pour qui que ce soit d'égalier et même de surpasser un tel niveau de preuve.

La seule porte ouverte pour un appel résiderait dans le fardeau de preuve « irréaliste » exigé du juge tout au cours de ce mégaproces, croit-elle.

Plusieurs des familles, elles, disaient ne plus croire en une solution juridique. Elles comptent plutôt mener maintenant leur bataille sur le front politique. « Ce qu'on attend maintenant, c'est que les gouvernements, fédéral et provincial, rassemblent tous les intervenants et créent un comité d'indemnisation », a insisté Mme Nicole Lamer, représentante d'une des six familles.

« Cela nous a demandé beaucoup d'énergie, mais je serais prêt à le refaire. Car nos maisons qui tombent en ruine, nous les habitons toujours! Est-ce que le juge Hurlbutise serait prêt à venir y habiter? J'ai mis ma maison en vente, 160 personnes étaient intéressées, mais elles disparaissent toutes dès que vous prononcez le mot MIUF », a dénoncé hier M. Georges Pineau, représentant une des familles déboutées.

Me Claude Masse, l'un des avocats qui a consacré les onze dernières années de sa vie à travailler pour défendre la cause des familles de la MIUF, était visiblement attristé hier.

En plus d'encaisser la défaite, il s'est dit stupéfait de constater que le juge avait rejeté du revers de la main tout lien de causalité dans la totalité des problèmes allégués par ses clients.

Pas un seul n'a été retenu, a-t-il dit, dévasté.

« Ce qui est extrêmement inquiétant, c'est que les 21 victimes qui disaient avoir des problèmes médicaux ont invoqué de six à dix problèmes différents. Nous avons perdu sur tous les aspects. Le degré de preuve exigé de nous était irréaliste. Cela équivaut à une preuve à caractère scientifique », a-t-il lui aussi soutenu hier.

Cette exigence de la preuve est d'autant plus aberrante, estime Me Masse, que le juge reconnaît que la mousse isolante a été jugée suffisamment nocive par le gouvernement pour la retirer du marché et payer 400 millions \$ pour dédommager 5000 familles!

« Le fait qu'il y ait eu des controverses scientifiques apparaît décisif pour le juge. Il a penché systématiquement en faveur de la défense, notamment en ce qui a trait aux emanations », explique l'avocat des demanderessees.

Si les preuves étaient si peu crédibles, pourquoi avoir fait durer ce procès pendant huit ans, entendu leurs réclamations pendant deux ans et dépensé des millions de dollars, s'interroge Claude Masse.

« Je pense qu'on méritait un jugement plus pondéré que celui-ci. Tout au long des audiences, le juge a démontré beaucoup d'attention aux témoignages de nos clients », a-t-il dit, avouant avoir été convaincu jusqu'à la fin que la cour dédommagerait au moins jusqu'à 60% du montant réclamé par ces familles.

L'impact de ce jugement sera considérable, estime Me Masse. Même si en théorie le verdict ne vaut que pour ces six causes-types, aucune des 5000 familles qui ont déposé des poursuites en Cour supérieure ou en Cour fédérale n'aura les reins assez solides pour satisfaire seule à ce type de preuves.

« Je doute fort que quelqu'un au Canada puisse mettre 10, 12, ou 15 millions \$ pour faire ce genre de démonstration », a-t-il commenté.

Dans cette saga judiciaire qui a coûté quelque 26 millions \$ pour chaque dollar investi par la partie demanderesse dans l'expertise, la défense en a investi trois ou quatre, a tenu à préciser Me Masse. Les trois avocats payés par l'OPC faisaient face à une douzaine d'avocats engagés par les compagnies, la Société canadienne d'hypothèque et de logement et les assureurs.

Au bureau des avocats de la défense, on jubilait. Pour Me Michel Jetté, avocat représentant de Borden Chemicals, un des fabricants de la MIUF, ce jugement constitue « une grande réussite professionnelle ». Il s'est dit d'autant plus satisfait que son client se verrait rembourser 75 % des frais d'expertises déboursés au cours de ce procès. Des frais qui, à moins d'un appel, seront payés par le Trésor public, par le truchement de l'Office de la protection du consommateur.

Mais à Québec, au bureau du ministre responsable de la Protection du consommateur, Gil Rémillard, on indiquait que ce dernier désirait prendre connaissance du jugement avant de le commenter. Ce qui, a-t-on ajouté, devrait se faire au cours de la semaine prochaine. On ignore donc si le gouvernement épaulera les six familles en cas d'appel.

À Ottawa, qui fut au centre de la tourmente entourant la MIUF, le gouvernement fédéral réservait pour sa part ses commentaires hier sur la décision de la Cour supérieure.

Au ministère de la Consommation et des Corporations, on indiquait

La Place des Arts générera l'amphithéâtre de Lanaudière

Marie Laurier

LA SOCIÉTÉ de la Place des Arts de Montréal gèrera désormais l'amphithéâtre de Lanaudière.

Cette décision du gouvernement du Québec fait suite aux difficultés encourues l'été dernier par l'administration du Festival international de Lanaudière qui accusait un important déficit d'opération de ce théâtre en plein air situé à Joliette. La saison de concerts de l'été 1991 avait été même compromise en raison de ce manque à gagner mais sauvée de justesse.

À ce moment, la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla-Hébert avait enjoint les responsables de trouver une solution à court, moyen et long termes pour redresser leur plan budgétaire, tout en laissant soupçonner qu'un organisme expérimenté prendrait la relève pour gérer au mieux l'amphithéâtre. Déjà le nom de la Place des Arts circulait dans les coulisses, ce que confirmait hier la ministre Frulla-Hébert.

En optant pour cette solution, la ministre s'inspire des recommandations du groupe Secur qu'elle avait mandaté pour analyser la situation.

L'immense amphithéâtre de Lanaudière, inauguré en 1989 et construit au coût de 7,5 millions \$, était jusqu'à ce jour la propriété du Festival international de Lanaudière qui

eu du mal à rentabiliser un bâtiment d'une telle envergure. D'autant plus que le Conseil d'administration a éprouvé lui aussi des difficultés d'ajustement, ce qui a conduit à la démission du directeur Claude Trudel en septembre 1990. Le président du Conseil d'administration, M. René Charette, avait assuré l'intérim.

Selon Mme Liza Frulla-Hébert, la prise en charge de cet amphithéâtre par la Place des Arts présente le double avantage d'en confier l'exploitation à une société qui possède l'expertise nécessaire, tout en allégeant le fardeau du festival.

Pour permettre l'acquisition de tous les équipements et bâtiments reliés à l'exploitation du bâtiment, le gouvernement accorde au nouvel acquéreur une subvention de fonctionnement supplémentaire comprenant un montant non récurrent de 136 000 \$ établi sur la base des dépenses d'exploitation faites pour l'année 1989-1990 et à être indexé pour couvrir les coûts fixes d'opération durant la période du 1er octobre 1991 au 1er juin 1992. L'acquéreur disposera d'un montant maximum de 277 000 \$ pour administrer l'amphithéâtre durant la première année.

Place des Arts devra, dans les six mois à venir, présenter au gouvernement un plan de développement pour 1992-1993, une somme de 100 000 \$ lui étant allouée pour la réalisation de ce plan.

avoir juste reçu la décision du juge René Hurlbutise. On a refléti le jugement au ministre de la Justice Kim Campbell, qui en fera une étude avant de le commenter. Au Parti libéral du Canada, il n'était pas possible de joindre M. André Ouellet, dont le nom a été intimement associé à la MIUF puisqu'il était à l'époque ministre responsable du dossier.

Pour sa part, le critique néo-démocrate Phil Edmonston s'est dit « peu surpris » par la décision de la cour. « Il n'y a rien à faire. La cause a été rejetée faute de preuves. Mais c'est une victoire amère dans ce sens que le tribunal reconnaît le droit au recours collectif. Cela démontre le besoin qu'auront maintenant les gens d'avoir des recours où ils peuvent rassembler les ressources et les compétences pour défendre leurs intérêts », a-t-il dit.

Le député de Chambly croit de plus que ce jugement devrait convaincre les parlementaires fédéraux de se prononcer en faveur, au retour de la Chambre en février, du projet de loi privé qu'il a déposé sur les recours collectifs.

« Le Québec est la seule province à autoriser les recours collectifs. Mon projet de loi vise à permettre aux autres provinces de le faire. Je crois qu'il sera adopté à la reprise des travaux », a-t-il conclu.

◆ Les Communes

ton plus civilisé aux Communes. Mais jeudi, la fin de la session d'automne a trouvé Brian Mulroney sur ses pieds en Chambre à se défendre d'avoir traité un député de l'opposition de sale bâtard. À au moins deux autres reprises, de tels débats ont ainsi épicé les travaux du Parlement cet automne.

De toute façon, la machine parlementaire tournait presque à vide. Depuis trois mois, le menu législatif est d'une telle minceur que les projets de loi qui sortent de la routine se comptent sur les doigts d'une seule main. Pour l'automne, la liste se résume à de nouvelles dispositions sur le contrôle des armes à feu, le statut de l'artiste, le blanchiment de l'argent, les jeunes contrevenants et les faillites.

— Sur le plan économique, en plus d'une reprise anémique, le gouvernement voit ses plans contrecarrés sur d'autres fronts. Le projet de libre-échange avec le Mexique vivotte devant le peu d'empressement des États-Unis de faire aboutir rapidement les négociations. De nouveaux tarifs compensatoires sur le bois d'œuvre canadien pointent à l'horizon canado-américain. À l'échelle internationale la tournure des négociations du GATT menacent une partie du système agricole canadien.

La politique internationale a monopolisé le premier ministre pendant une partie de l'automne et lui a souvent fourni des occasions de briller un peu plus que sur la scène canadienne. En insistant pour relier aide humanitaire et respect des droits de la personne, Brian Mulroney a volé la vedette de plusieurs sommets.

Mais la performance de sa ministre aux Affaires extérieures a également fourni l'occasion de plusieurs vagues hésitations, notamment sur l'URSS. La plus récente a eu lieu mardi dernier quand Brian Mulroney a semblé corriger le tir de Barbara McDougall. Cette dernière avait qualité de positifs des développements qui allaient manifestement aboutir au démantèlement de l'Union soviétique. Mais le premier ministre a non seulement préféré insister sur les capacités de revenir en force du président Gorbachev, mais a également laissé entendre que l'évolution de la situation soviétique avait des allures inquiétantes.

— Et, pour compléter le tableau, en matière constitutionnelle, les conseillers de Brian Mulroney et du ministre Joe Clark ont fini l'automne à couteaux tirés tandis que la stratégie du gouvernement semble plus incertaine que jamais. La seule chose certaine, c'est qu'à partir de janvier, ce dossier mobilisera plus que jamais l'énergie du gouvernement fédéral.

À travers tout cela, c'est en périphérie qu'il faut chercher les

rares exceptions à la léthargie actuelle du gouvernement, à savoir à la Justice, l'Environnement et la Santé où des projets et des programmes sont en chantier.

À la Justice, après des débuts difficiles, Kim Campbell dirige un ministère où semble régner une activité fébrile. Après le passage réussi de la Loi sur le contrôle des armes à feu, la ministre a mis le pays, cette semaine, sur la piste d'un rare débat social avec le projet de baliser dans le Code criminel la notion de consentement à un acte sexuel. Tout laisse présager pour le début de l'année un affrontement en règle entre juristes selon qui le projet de loi ne passe pas le test de la Charte des droits et libertés qui entend tout de même le mettre à l'épreuve.

À l'Environnement, le Plan vert a, de son propre aveu, transformé le ministre Jean Charest en Père Noël du gouvernement. Même si la première année du plan n'a pas récolté la note de passage aux yeux de l'opposition et des écologistes cette semaine, la plupart des critiques concèdent que ce ministère déplace plus d'air qu'il y a un an.

Enfin, à la Santé se préparent de nouvelles initiatives gouvernementales dans le secteur social. Benoit Bouchard promet pour février un programme destiné aux enfants qui souffrent de pauvreté. Mais là comme ailleurs, la partie n'est pas facile. Récemment, le ministre a fait produire un vidéo pour « secourir ses collègues », explique-t-on, et les convaincre de délier les cordons de la bourse fédérale. En échange, par contre, le programme universel de garde d'enfants promis et repromis par les conservateurs depuis 1984 ne verra probablement pas le jour.

Enfin, si la baisse des taux d'intérêt n'a pas produit la relance attendue, elle aura au moins apporté un certain soulagement au gouvernement fédéral qui voit les paiements d'intérêt de sa dette diminuer en conséquence.

14 décembre par la PC et l'AP

- 1986: affrontements inter-communautaires au Pakistan: 50 morts, 125 blessés.
- 1985: décès de Roger Maris, joueur des Yankees de New York, qui a établi un record de 61 circuits en 1961, éclipçant la marque de Babe Ruth.
- 1981: des grèves éclatent en Pologne après la proclamation de la loi martiale.
- 1972: détournement d'un avion de Québecair entre Wabush et Dorval. — Les astronautes d'Apollo-17 repartent pour la Terre après avoir séjourné pendant trois jours sur la Lune.
- 1962: la sonde américaine Mariner Deux prend la première photo en gros plan de la planète Vénus.
- 1961: Claire Kirkland Casgrain devient la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Québec.
- 1960: vingt pays signent à Paris la convention qui crée l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
- 1957: inauguration de l'aéroport d'Ancienne-Lorette à Québec.
- Il s'est né un 14 décembre: NostRADAMUS (Michel de Notre-Dame), astrologue et médecin français (1503-1566); le poète français Paul Eluard (1895-1952); l'actrice Patty Duke Astin (1946-); l'actrice Lee Remick (1935-); le chanteur country Charlie Rich (1932-).

FAITES UNE SURPRISE À VOTRE CORPS...



C'EST LA TÊTE QUI VA ÊTRE CONTENTE!

En voyant les installations ultra-modernes du YMCA Guy-Favreau, votre corps, déjà ça lui monte à la tête. Dans une ambiance relaxe ou travailler le physique remet le moral en forme, notre personnel spécialisée vous offre les conseils spécifiques à vos besoins. Piscine, gym, jogging, salle d'exercice, cours variés à horaires flexibles... avec l'abonnement, tout est inclus. Voici même un laissez-passer pour venir en faire un premier essai.

Au YMCA la surprise, c'est que le corps s'amuse à être bien dans sa tête!

L A I S S E Z - P A S S E R

- Accès gratuit à toutes les installations.
- Valable jusqu'au 31 janvier 1992.
- Un laissez-passer par personne.
- Ne donne droit qu'à une seule visite.
- Une même personne ne peut utiliser les laissez-passer qu'une seule fois.

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi de 06h15 à 21h00
Samedi de 07h30 à 17h00
Dimanche de 09h00 à 17h00

Y M C A G U Y - F A V R E A U MONTREAL
Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René Levesque ouest, 845-4277

INFO CANCER

Fondation Québécoise du Cancer

Région de Montréal 522-6237
Extérieur de Montréal 1-800-361-4212

650 nouveaux écoliers ont utilisé une faille de la loi 101 pour s'inscrire à l'école anglaise

Michel Venne

de notre bureau de Québec

DEPUIS UN AN, 650 nouveaux écoliers ont utilisé une faille de la loi 101 combinée à l'article 23 (la clause Canada) de la Charte canadienne des droits pour confirmer leur admissibilité à vie à l'école anglaise, même si en principe ils n'auraient pas tous dû y avoir droit.

Le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, avait promis en mai de colmater cette brèche, par souci d'équité. Depuis, a-t-on appris hier à son cabinet, il a décidé d'attendre en janvier les recommandations d'un groupe de travail qu'il a mis sur pied pour analyser la situation de l'école anglaise au Québec, notamment le déclin vertigineux de sa clientèle, avant d'agir.

Depuis 1977, selon des chiffres obtenus par LE DEVOIR auprès du ministère de l'Éducation grâce à la Loi d'accès à l'information, 3406 élèves ont bénéficié de ce privilège. Il s'agit, pour 70% des cas, d'enfants arrivés de l'étranger avec leurs parents soignant en séjour temporaire. Devenus après trois ans citoyens canadiens, ils ont pu invoquer la clause Canada et faire confirmer, pour eux-mêmes comme pour leurs frères et sœurs, ainsi que leur descendance, leur admissibilité à vie à l'école anglaise. Ce procédé, bien que contestable, est toutefois tout à fait légal.

Le chapitre VIII de la Loi 101 sur la langue d'enseignement prévoit en effet que les enfants de parents provenant de l'étranger qui occupent un emploi ou sont aux études à temps plein au Québec pour une période de moins de cinq ans, sont exemptés de l'application de la loi et peuvent fré-

quenter l'école de leur choix. Or, l'article 23 de la Charte stipule que les citoyens canadiens dont un enfant « a reçu ou reçoit » son instruction primaire en anglais au Canada ont le droit de faire instruire « tous leurs enfants » en anglais. Il s'agit d'avoir pu commencer ses études en anglais, ce que permet la clause du séjour temporaire, pour pouvoir les poursuivre dans cette langue.

Les enfants de diplomates étrangers et de militaires canadiens ont droit au même privilège. L'autre façon d'échapper à la loi 101 est de fréquenter durant un an l'école anglaise privée non subventionnée, à laquelle la loi ne s'applique pas. Après avoir fréquenté l'école anglaise durant un an, l'écolier peut invoquer la clause Canada et poursuivre son éducation dans la langue de Shakespeare. Le même privilège s'applique à ses frères et sœurs.

Le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, avait promis au mois de mai, après que LE DEVOIR eut relevé ce problème, de modifier le règlement d'application de ce chapitre de la loi 101 afin de resserrer les mailles du filet, sans toutefois nier aux personnes réellement en séjour temporaire au Québec, de même qu'aux diplomates étrangers et aux militaires canadiens, le droit de faire éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix. Il n'avait pas non plus l'intention de pourchasser des personnes qui se sont prévaluées dans le passé de ces dispositions. Le ministre avait fait remarquer que l'on parle de quelques centaines d'enfants sur un total de près de 440 000 inscriptions légales au secteur anglais depuis 1977.

Entre-temps, le ministre a mis sur

pied un groupe de travail sur la situation de l'école anglaise au Québec, dont la présidence a été confiée à la Chancelière de l'université McGill, Mme Greta Chambers, qui est également chroniqueuse au journal *The Gazette*. La principale préoccupation, et la raison d'être de ce groupe, est le déclin de la clientèle de l'école anglaise au Québec. Entre 1972 et 1990, le nombre d'élèves admis au secteur anglais a chuté de 57% contre 24% au secteur francophone, pour se fixer à 108 000 en 1990-91. Pendant ce temps, 19% ou 19 000 enfants de langue maternelle anglaise sont inscrits à l'école française. Les deux tiers des élèves provenant des autres provinces canadiennes échappent au réseau anglais.

Il va sans dire que dans ce contexte, toute mesure qui viserait à freiner, même de façon marginale, l'admission à l'école anglaise serait mal perçue par la communauté anglophone. Alliance Québec, pour un, souhaite au contraire que Québec desserre les mailles et autorise tous les enfants de ressortissants étrangers ayant fréquenté l'école primaire où que ce soit dans le monde à être admis à l'école anglaise sans autre restriction. Le lobby anglophone estime que cette modification à la loi entraînerait une hausse de 10 000 élèves au secteur anglais (une hausse de 9%) pour une perte d'à peine 1% de la clientèle du secteur francophone, plaide-t-on.

En juin, le ministre Pagé avait soutenu qu'il n'était pas de son intention de modifier la loi 101 pour élargir l'accès à l'école anglaise. Il avait toutefois indiqué qu'il communiquerait au conseil des ministres, pour considération, toute recommandation du comité Chambers qui irait en

ce sens. Ce comité de travail doit étudier les facteurs de décroissance des clientèles scolaires anglophones et leur effet sur la qualité des services, plus particulièrement le cas des petites écoles et de l'accès à la formation professionnelle. Il doit enfin se pencher sur le phénomène de l'exode des jeunes anglophones. 5800 anglophones de moins de 18 ans ont quitté le Québec en 1990.

Selon les données communiquées au DEVOIR, au 27 novembre dernier, le ministère de l'Éducation avait déclaré admissibles à l'école anglaise pour l'année scolaire en cours 11 558 nouveaux élèves. Les deux tiers d'entre eux (7712) sont des enfants dont les parents ont fait leurs études primaires en anglais au Québec.

Sept cent quatre-vingt-quatre enfants sont inscrits en vertu des dispositions sur le séjour temporaire, dont 64% (502) sont des enfants dont les parents occupent un emploi temporaire, 19% (146) dont les parents occupent un poste dans les Forces armées canadiennes, 11% (92) dont les parents sont aux études et 5% (43) qui sont fils ou fille de diplomates étrangers.

La clause Canada de la Charte canadienne des droits (les élèves dont les parents ont fait leurs études primaires en anglais ailleurs au Canada) a permis d'accueillir à l'école anglaise 1917 enfants de plus (16,5%). Depuis son adoption en 1982, la Charte canadienne aura permis à tous égards à 18 367 de fréquenter l'école anglaise, dont 3406 (18,5%) grâce à la faille du chapitre VIII de la loi 101, puisqu'ils fréquentaient déjà l'école anglaise au Québec quand ils s'en sont prévalués.

Seuls les États-Unis ont plus de déchets nucléaires que le Canada

d'après la Presse canadienne

WASHINGTON (PC) — Le Canada est, après les États-Unis, le pays qui a accumulé la plus grande quantité de déchets nucléaires sur son territoire.

Des milliers de tonnes de résidus radioactifs s'amoncellent dans les pays industrialisés sans qu'on sache encore vraiment comment s'en débarrasser, révèle une étude du Worldwatch Institute.

Un demi-siècle après que le physicien Enrico Fermi eut réussi à fissionner l'atome, les gouvernements du monde entier sont parvenus à mettre l'énergie nucléaire au service de la production d'électricité et d'armes.

Mais ils n'ont encore aucune idée de ce qu'ils doivent faire avec les déchets radioactifs mortels qui en résultent, et qui peuvent prendre des millions d'années à se désintégrer et disparaître, affirme Nicholas Lenssen dans son étude.

Pour M. Lenssen, associé de recherche à l'institut spécialisé en environnement, la façon de disposer des déchets nucléaires constitue l'enjeu crucial du prochain millénaire et même au-delà.

L'an dernier, le Canada avait stocké plus de 17 700 tonnes de déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires, soit plus que l'Union soviétique, la France, le Japon, l'Allemagne et la Suède. Plusieurs provinces canadiennes, dont le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, possèdent des réacteurs nucléaires qui produisent de l'électricité... et aussi une grande quantité de

déchets radioactifs.

Même si le combustible usé canadien est peut-être moins radioactif par tonne, à cause de la technologie des réacteurs Candu, seul son voisin américain a plus de déchets : 21 800 tonnes.

Tous les pays étudient des façons de disposer des résidus dangereux — on songe à les enfouir dans la calotte polaire de l'Antarctique, au fond de la mer, dans le grant, à l'envoyer en orbite ou à le bombarder de neutrons.

La méthode privilégiée semble être l'enfouissement dans le sol, mais il n'y a pas de solution à toute épreuve, selon M. Lenssen, qui considère que cette méthode représente « un risque calculé ». Des déchets, même enfouis profondément dans le sol, peuvent être affectés par les déplacements de la terre ou la corrosion, et des fuites radioactives peuvent en résulter, susceptibles de contaminer les nappes d'eau souterraines.

M. Lenssen croit qu'avant de trouver une solution au difficile problème des déchets nucléaires, les gouvernements du monde entier devront envisager la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans toutes ses dimensions.

Ici, un comité fédéral a fait le tour du pays et tenu des audiences publiques sur la proposition d'Énergie atomique du Canada d'enfouir les déchets nucléaires dans des voûtes creusées profondément dans le boucher canadien.

Le comité doit remettre son rapport d'ici 1994.

Les moins nantis seraient mieux traités avec une charte sociale, dit Rae

TORONTO (PC) — Les assistés sociaux et les pauvres seraient mieux traités par leurs gouvernements s'il y avait une charte sociale au Canada, a avancé hier le premier ministre de l'Ontario Bob Rae.

S'adressant aux membres du Conseil canadien de développement social, M. Rae a expliqué qu'une charte sociale enchâssée dans la Constitution forcerait le gouvernement fédéral à respecter ses engagements financiers envers les provinces, lesquelles sont responsables de distribuer l'assistance publique aux nécessiteux.

Pour l'année fiscale de 1991, la province de l'Ontario a perdu plus de 1 milliard \$ en transferts fédéraux lorsqu'Ottawa a décidé de fixer un plafond aux contributions qu'il lui fait en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), a rappelé M. Rae.

À cause de cette perte d'argent, le gouvernement ontarien n'a pas pu être aussi généreux qu'il l'aurait voulu envers les assistés sociaux et dû limiter à 2% l'augmentation des budgets consentis.

Queen's Park avait contesté le geste d'Ottawa en Cour suprême, dans un front commun avec l'Alberta et la Colombie-Britannique, les deux autres provinces touchées. Mais la Cour a statué en faveur du fédéral.

Si une charte sociale avait été en vigueur à ce moment-là, la Cour suprême aurait statué en faveur des provinces, croit le premier ministre Rae.

« La charte pourrait empêcher que le gouvernement fédéral décide, unilatéralement, de dire : tant pis nous n'avons plus d'argent » et de ne pas honorer un engagement comme celui du RAPC, a-t-il expliqué.

Le Québec n'a pas été touché par le geste d'Ottawa (parce qu'il est bénéficiaire de paiements de péréquation), mais selon des chiffres publiés par le ministère des Finances, il a perdu 6,7 milliards depuis 1982 à cause du désengagement d'Ottawa envers un autre programme de transfert d'argent, celui des Programmes fédéraux établis (PFE), qui touche la santé et l'éducation.

Critiqué par ses collègues, Ryan persiste et signe

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE SUPER-MINISTRE Claude Ryan a fait savoir hier qu'il n'allait pas changer sa façon de fonctionner au conseil des ministres, où sa rigueur et son influence sont de plus en plus ouvertement critiquées, uniquement « pour faire plaisir à quelqu'un ».

Il poursuivra son travail « en donnant mon opinion chaque fois qu'elle est sollicitée et en la donnant après avoir lu attentivement les documents qui me sont présentés, a-t-il déclaré devant quelques journalistes. Si j'ai l'impression qu'un document est incomplet ou mal fondé sur un point ou l'autre, comme membre du gouvernement, vous comprenez bien que ma conscience professionnelle m'oblige à le dire et aussi clairement que possible. On n'est pas membre pour dire oui à tout. J'exprime mon opinion avec la franchise que vous me connaissez ».

La franchise du ministre des Affaires municipales, de la Sécurité publique et responsable de l'application de la Charte de la langue française a provoqué, mercredi soir lors de la séance hebdomadaire du cabinet, le départ précipité du ministre de l'Agriculture Yvon Picotte. Ce dernier croyait pouvoir faire adopter son projet de politique de développement régional. M. Ryan a soulevé des réserves, sur certains aspects mineurs paraît-il. M. Picotte a claqué la porte avant la fin de la discussion, irrité par les remarques de son collègue et il est introuvable depuis ce temps. Une réunion spéciale du conseil pourrait être convoquée lundi pour trancher la question.

M. Ryan n'a pas voulu commenter ce cas particulier, pas plus que d'autres soulevés ces dernières semaines. Ce sont « des choses qui se passent à l'intérieur du gouvernement comme il s'en passe tous les jours à l'année longue. C'est ce que j'appellerai la *Common run of things*, l'ordre des choses en somme ».

Il a refusé de dire s'il souhaitait le retour de M. Picotte, dont la rumeur veut qu'il soit prêt à démissionner. « Je n'ai pas d'opinion à exprimer là-dessus, pour être franc. L'appartenance d'une personne à un gouvernement est une question qui se règle avec le chef du gouvernement et je crois qu'il n'est pas de mise que quel- que membre que ce soit essaie de

s'ingérer entre les deux ».

L'incident survenu mercredi a délé des langues et au moins un ministre, anonyme mais « qui a déjà enseigné », s'est épanché longuement auprès du chroniqueur Normand Girard du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*. Le journaliste rapporte que plusieurs ministres déplorent « l'emprise démesurée » de M. Ryan sur les décisions gouvernementales. Pour certains, son départ serait « un bon débarras ». D'autres le surnomment « la belle-mère ».

Le ministre dit « avoir lu ces commentaires », mais il a refusé de les commenter. Sinon pour dire que « les journaux qui publient des commentaires sans identifier les auteurs ne se grandissent pas ». Cette remarque, ajoute-t-il avec un large sourire, n'est pas « un jugement sur les journalistes qui sont d'anciens collègues ». M. Normand Girard se tenait juste à côté de lui.

Dans certains ministères, apprend-on par ailleurs, M. Ryan est désigné comme « le premier ministre de l'Éducation » pour l'intérêt qu'il manifeste et l'influence qu'il exerce sur les questions relevant de l'enseignement et de la formation. On rapporte que c'est lui qui est à l'origine du retard imposé à la publication la semaine dernière de la politique de développement de la main-d'œuvre de M. André Bourbeau. M. Ryan a été titulaire de 1985 à 1990 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il s'est araché non sans douleur à ces fonctions. En revanche, le premier ministre lui a laissé la présidence du Comité ministériel chargé de passer au peigne fin les projets de loi et de politique du gouvernement sur les questions culturelles et sociales (COMPACS).

On lui reproche d'être tatillon, de ne pas tenir compte de l'opinion des députés. Et plusieurs ministres ressentent une certaine frustration de constater à quel point M. Ryan a l'oreille du premier ministre. Plus qu'eux-mêmes.

Au printemps dernier, il avait le feu vert pour mener à terme sa réforme de la fiscalité municipale en dépit des protestations énergiques de députés, au nom de leurs commettants, et de militants libéraux, souvent maires de petites villes. Tandis que le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, en était quitte pour se

plier au lobby des médecins et retarder la sienne de quelques mois.

L'année précédente, il avait déjà croisé le fer avec M. Picotte. Ce dernier était ministre des Affaires municipales tandis que M. Ryan était titulaire de l'Éducation. M. Ryan avait réussi à faire augmenter la part de la taxe foncière des commissions scolaires au détriment des municipalités. Ce qui avait rendu M. Picotte furieux.

Dans le dossier constitutionnel, les désaccords entre M. Ryan et le titulaire du dossier, le ministre Gil Rémillard, font les délices des commentateurs de la Colline parlementaire. Au début du mois de novembre, M. Ryan a mis en colère son collègue en déclarant devant un auditoire à Ottawa que les propositions fédérales étaient « une base de discussion incomplète mais acceptable... » tandis que M. Rémillard s'époumonnait à dire que telles que libellées ces offres sont « inacceptables » au Québec.

Il faut se rappeler aussi comment M. Ryan a presque réussi à prendre en otage le dernier congrès libéral. Il avait claqué la porte le samedi, pour revenir le lundi matin, après que le premier ministre Robert Bourassa eut affirmé le dimanche que le premier choix du Parti libéral était de développer le Québec sans détruire le Canada. La veille, les militants avaient adopté le rapport Allaire, qui réclame le rapatriement de 22 pouvoirs fédéraux, une position quasi souverainiste intolérable à M. Ryan. Son influence s'est fait sentir également dans la rédaction de la loi 150 de façon à ce qu'il soit clairement indiqué dans le préambule que l'option fédéraliste est toujours bien vivante au Québec.

Les récriminations de ses collègues à l'endroit de M. Ryan ne sont

pas de génération spontanée. Elles ne sont pas toutes liées aux commentaires et au style de l'homme. Certaines frustrations remontent à l'époque où M. Ryan était chef du Parti libéral, en particulier depuis qu'il a mené les troupes libérales à la défaite en 1981.

L'ancien directeur du DEVOIR, qui, déjà au début des années 1970, dictait sa conduite en page éditoriale au jeune premier ministre Robert Bourassa, a aujourd'hui toute la confiance du chef du gouvernement. On dit de M. Ryan qu'il est « l'éminence grise » du gouvernement. D'autres le raillent « pape d'avant le concile ». Quoi qu'il en soit, M. Bourassa lui a confié depuis 1985 des dossiers difficiles et potentiellement explosifs qui ont pour la plupart abouti dans un calme relatif. C'est le cas du dossier de la langue, de la hausse des frais de scolarité aux universités, de la réforme de la fiscalité municipale et de la surveillance policière aux abords de la réserve mohawk de Kanahwaké après la crise de l'été 1990. Ce dernier dossier devrait connaître un dénouement heureux dans les prochains jours, croit le ministre.



PHOTO CP
Claude Ryan, « l'éminence grise » du gouvernement.

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

Noël et le jour de l'An

En vertu de la Loi sur les normes du travail, le 25 décembre et le 1^{er} janvier sont des jours fériés pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. En conséquence, tout salarié à temps complet ou à temps partiel peut bénéficier d'un congé payé ou d'une indemnité à l'occasion de ces fêtes.

Pour avoir droit à un jour férié, ce jour férié doit être un jour ouvrable* pour le salarié. De plus, le salarié doit avoir 60 jours de service continu dans l'entreprise et ne pas s'être absenté la veille et le lendemain de la fête sans l'autorisation de l'employeur ou sans raison valable.

*Un jour ouvrable est un jour où le salarié travaille habituellement ou un jour férié où il est appelé à travailler effectivement. Dans le cas où il doit travailler ce jour, il a droit au salaire correspondant au travail effectué et à une indemnité ou, au choix de l'employeur, à un congé compensatoire d'une journée.

RENSEIGNEMENTS

On peut obtenir plus de renseignements* ou porter plainte en s'adressant aux bureaux suivants de la Commission des normes du travail:

BAIE-COMEAU (418) 589-9931	QUÉBEC (418) 643-4940
HULL (819) 772-3019	ROUYN-NORANDA (819) 797-0202
JONQUIÈRE (819) 695-1940	SHERBROOKE (819) 820-3441
MATANE (418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES (819) 371-6661
MONTRÉAL (514) 873-7061	

* La Commission accepte les frais d'appel.

Québec

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire de l'art

Un tour d'horizon en histoire de l'art

COURS TÉLÉVISÉS

1. L'héritage occidental, de l'Antiquité à 1865 (3 crédits)
Jean-François Lhote
2. Introduction à la peinture moderne, de 1865 à nos jours (3 crédits)
François-Marc Gagnon
3. La peinture moderne au Québec (3 crédits)
François-Marc Gagnon

NOUVEAU

Pour recevoir le dépliant :
Secrétariat des cours télévisés
☎ 343-2162

LE SEUL CADEAU PLUS CHER APRÈS NOËL!

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
FRIENDS OF THE MUSEUM

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE - FOR THE YEAR ENDING

30\$

Offrez une carte des Amis du Musée!
Vous serez sûrs de votre bon goût même si vous l'achetez en deux minutes au téléphone.

Elle donne l'accès illimité à tous les services et à toutes les expositions du Musée. Toute l'année.

Avec l'ouverture de la nouvelle aile du Musée, le nombre de privilèges va presque doubler. Le prix de la carte aussi. À partir du 1^{er} janvier 1992.

Pour Noël, vous êtes sauvés.

30 \$ adultes. 45 \$ familles. 15 \$ étudiants et aînés. TPS en sus. Demandez-la vite au 285-1600.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

QIT-Fer et Titane se contenterait d'un seul dragage pour assurer la sécurité maritime

Louis-Gilles Francoeur

LA SOCIÉTÉ QIT-Fer et Titane pense qu'un seul dragage d'importance aux abords de ses installations portuaires de Sorel pourrait bien régler pour longtemps ses problèmes de sécurité maritime.

C'est ce qu'a déclaré le directeur du service d'environnement de l'usine, M. Jean-Paul Dubois, selon qui QIT-Fer et Titane a proposé en mai dernier un programme de dragage réparti sur dix ans « au cas où » il serait nécessaire de répéter l'opération. Et, convient-il, pour s'éviter au moins pendant une décennie de se retrouver sur la sellette en audience publique...

Selon M. Dubois, le dragage répété de quantités importantes ne sera plus nécessaire car le « dossier environnement » de la compagnie n'est plus ce qu'il était en 1987 au moment où QIT avait présenté un projet décennal de dragage, finalement retiré en partie en raison de la controverse qu'il avait suscitée. À l'époque, 22 personnes ou groupes environnementaux avaient demandé une audience publique pour évaluer ce projet parce que les effluents industriels de la compagnie allaient continuer de colmater la rive et que l'idée de relarguer les sédiments dragués ailleurs dans le fleuve suscitait une forte opposition.

Fer et Titane a déposé en mai dernier une nouvelle étude d'impact pour un programme, toujours décennal, des abords de son quai en vue d'en retirer entre 10 000 et 15 000 tonnes de sédiments par année « au besoin ». Et cela devrait suffire, estime M. Dubois, même si la compagnie demande de pouvoir répéter l'opération « au cas où ».

Trois facteurs font qu'un seul dragage, à son avis, devrait être suffisant.

En vertu du protocole d'assainissement signé en 1988 avec Québec dans le cadre du Plan Saint-Laurent, environ 97 % des rejets de cette entreprise, matières en suspension et métaux lourds compris, devraient disparaître des effluents d'ici 1993. Ces matières formant l'essentiel des accumulations de sédiments notées aux abords des quais, QIT pense ainsi pratiquement annuler le recours à d'autres dragages de cette façon puisque la sédimentation devrait retrouver pratiquement son rythme naturel.

Selon les fiches techniques du Plan d'action Saint-Laurent, QIT-Fer et Titane rejette chaque jour 525 tonnes de matières en suspension, 60 tonnes de matières dissoutes. Ces quantités comprennent 70 tonnes d'oxydes inorganiques, 70 tonnes de fer, 1,2 tonne de manganèse, 500 kg de zinc, 370 de cuivre, 250 de chrome, 85 de

soufre et 45 de plomb. On trouve en aval de cette usine soreloise plusieurs quais et rampes de mise à l'eau en raison de la pratique intensive de la pêche sportive et de la villégiature. Le secteur est aussi riche en frayères et en aires de nidification de la sauvagine.

D'autre part, QIT-Fer et Titane pourra recycler dans son usine pratiquement toute l'ilménite, un minerai dont elle extrait fonte et titane, que les navires venant de Havre-Saint-Pierre laissent tomber à l'eau lors des opérations de déchargement. Une expérience de récupération effectuée l'an dernier a démontré la faisabilité technique de la « recirculation » du minerai. Le resserrement des techniques de débarquement pourrait diminuer dans une forte proportion les pertes d'ilménite, un matériau inerte, et partant, la nécessité de le drager cycliquement.

QIT a aussi abandonné l'idée de rejeter ailleurs dans le fleuve les sédiments qu'elle draguerait aux abords de ses installations, ce qui avait en grande partie provoqué la levée de boucliers de 1987. Elle prévoit maintenant entreposer ces sédiments sur son terrain et comme il s'agit des mêmes matières fines que récoltera son éventuel procédé d'assainissement, elle prévoit les éliminer de la même façon. Une étude

est en cours avec le Centre de recherche industrielle du Québec pour leur trouver des usages et une valeur économique.

Si les besoins en dragage de cette société ont radicalement changé depuis la formulation de son premier projet décennal, en 1987, sa demande de dragage d'urgence, déposée cet été en plus du projet décennal, fait problème à Québec.

Pour améliorer la sécurité des accostages à son quai, actuellement compromise par ses effluents industriels, QIT veut se prévaloir de la procédure d'urgence de la loi pour draguer sans audiences publiques quelque 6000 tonnes de sédiments qu'elle entreposerait sur ses terrains.

Cette demande d'exemption fait problème à Québec du fait qu'il s'agit de la moitié des 10-15 000 tonnes de sédiments qui doivent être enlevés dans le cadre du projet décennal de dragage, soit le projet principal qui relève de la procédure d'évaluation publique des impacts environnementaux. Un décret d'exception, qui autoriserait la moitié d'un projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale, pourrait ouvrir la porte à une annulation par les tribunaux, une éventualité qui ne serait pas sans conséquence pour la crédibilité du ministère si un groupe environnemental s'avait d'y recourir.

EN BREF...

Ligne téléphonique anti-raciste

À COMPTER du vendredi 20 décembre, une ligne téléphonique sans frais sera instaurée à la grandeur du Québec pour permettre de recueillir des informations sur les éventuelles manifestations de racisme ou les activités des groupes d'extrême-droite. Cette ligne est née de l'initiative de la Ligue anti-fasciste mondiale (LAM), qui reçoit pour se faire le soutien du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, via son programme EXTRA. La LAM, un groupe communautaire qui lutte contre le racisme, a mené un projet-pilote en mai et juin derniers avec une ligne sans frais qui a reçu 1500 appels : demandes d'informations, commentaires variés, insultes, mais aussi rapports d'agressions et d'événements. En invitant le public qui serait témoin d'actes de racisme à la contacter, la LAM veut recueillir les meilleures informations possibles dans sa lutte contre le racisme et le néo-nazisme, histoire de bien informer les groupes communautaires et le gouvernement lui-même. Treize opérateurs (à temps partiel) seront d'ailleurs engagés pour répondre aux appels, cinq jours par semaine dix heures par jour. On peut contacter l'organisme à compter du 20 décembre au 1-800-INFOLAM.

La manie du magasinage aux États-Unis

OTTAWA (PC) — Les Canadiens ont apparemment retrouvé leur prédilection pour le magasinage aux États-Unis au mois d'octobre. Statistique Canada rapportait hier que le nombre d'expéditions aller-retour de moins d'une journée en automobile aux États-Unis a grimpé à quelque 5 millions, soit 8,2 % de plus qu'en septembre. Statistique Canada attribue le répit du mois de septembre à un conflit de travail des inspecteurs des douanes. Les Canadiens auraient préféré éviter de se rendre aux États-Unis pour ne pas courir le risque d'avoir à attendre de longues heures à leur retour, au moment de passer la frontière. Toujours au mois d'octobre, les voyages de 24 heures ou plus aux États-Unis ont atteint 1,6 million, une hausse de 5,8 %. Pendant ce temps, les voyages semblables dans d'autres pays n'augmentaient que de 2 %. D'autres données révèlent que le nombre de résidents américains ayant voyagé au Canada en octobre a crû de 5,8 % pour atteindre le million. Et que les incursions d'autres étrangers ici ont reculé de 1,5 %, pour un total de 240 000.

Un outil pour les jeunes asthmatiques

L'ASSOCIATION pulmonaire du Québec vient de lancer un « opéra-rap » sur cassette, destiné aux jeunes asthmatiques. Cet outil d'information prend la forme d'une histoire chantée sur le mode rap racontant les aventures de deux jeunes qui présentent des solutions aux enfants asthmatiques. Cette cassette sera vendue dans les Pharmacies Jean Coutu de la province. Selon l'Association, 10 % des enfants du Québec souffrent d'asthme, et la maladie entraîne un taux d'absentéisme de 25 % à l'école.

Le stress favoriserait le rhume

BOSTON (AP) — Les personnes stressées sont plus sujettes aux rhumes que d'autres, si l'on en croit une étude menée par des scientifiques du département de recherches sur le rhume du Medical Research Council de Salisbury en Angleterre.

Ces scientifiques ont soumis 394 volontaires à cinq virus du rhume et ont constaté que les personnes qui ont perdu leur emploi, se sont séparées de leur conjoint, ont des personnes malades dans leur famille ou se sentent dépassées par les difficultés de la vie ont presque deux fois plus de risques d'attraper un rhume que celles qui ne sont pas autant stressées.

L'idée que le stress est néfaste à la santé n'est pas nouvelle. Les partisans de cette théorie estiment que le stress affaiblit la résistance physique aux germes. Mais jusqu'à présent peu de preuves avaient été apportées pour démontrer que les personnes stressées sont davantage sujettes aux rhumes.

« C'est la première preuve qu'il

existe un lien entre le stress et une maladie infectieuse biologiquement vérifiable », déclare le Dr Sheldon Cohen, de l'Université Carnegie Mellon, de Pittsburgh, directeur de l'étude parue dans le *New England Journal of Medicine*.

En général dans de telles expériences, 35 à 40 % des personnes testées attrapent un petit rhume de cerveau. Mais dans le cas présent, 47 % des personnes les plus stressées contre 27 % des personnes les moins stressées.

Mais pour le Dr Morton Swartz, du Massachusetts General Hospital, de Boston, il faut se garder de tirer des conclusions hâtives de cette étude qui ne donne pas de solution pour soigner ou se prémunir contre le rhume.

Selon certains spécialistes, les maladies ne sont pas directement le résultat du stress lui-même mais plutôt des mauvaises habitudes dues au stress telles que la cigarette, la boisson ou les nuits sans sommeil.

Quatre cents policiers retourneront à l'école pour apprendre à mieux combattre les préjugés raciaux

d'après la Presse canadienne

ENVIRON 400 policiers de la Sûreté du Québec retourneront bientôt sur les bancs d'école pour y apprendre à mieux se comporter avec les citoyens des différentes communautés culturelles et à combattre les préjugés raciaux.

C'est ce qu'a annoncé cette semaine le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Ce projet n'est qu'un des vingt pro-

jets actuellement en travail, qui rejoignent tous les secteurs d'activités gouvernementales et une demi-douzaine de ministères, dont les Communications, l'Enseignement supérieur, la Main-d'oeuvre et la Santé.

« La machine gouvernementale, les institutions publiques et parapubliques se mettent en branle pour s'ajuster à la réalité pluraliste au Québec », a soutenu le ministre.

En plus des policiers de la SQ, ceux de la région de Montréal et de partout au Québec, s'ils en sentent le besoin, pourront eux aussi se familia-

riser avec les us et coutumes des nouveaux arrivants grâce à un cours spécial qui sera élaboré par l'Institut de police du Québec à Nicolet.

Pour le moment, des ressources financières issues du Fonds d'initiative du MCCI, totalisant plus d'un million de dollars, sont canalisées dans la mise sur pied de programmes et d'instruments pédagogiques à l'intention de tous les milieux.

Ce matériel devra servir à aplanir les tensions interraciales de plus en plus évidentes dans la société québécoise.

Ces montants seront enrichis par des contributions venant de tous les ministères ou organismes publics, parapublics ou privés impliqués.

Pour ce qui est des programmes touchant les policiers, le ministre est convaincu qu'ils contribueront à la diminution des tensions au cours des interventions impliquant des communautés culturelles.

L'action éducative du ministère s'étendra aussi dans le milieu scolaire, « un lieu privilégié pour développer des relations interculturelles harmonieuses », explique le ministre, qui estime que c'est à l'école qu'on doit tout tenter pour faire échec au racisme.

« Les comportements racistes ou discriminatoires, a-t-elle poursuivi, ne sont pas innés, ces préjugés sont souvent transmis par des adultes qui les ont eux-mêmes reçus de leurs parents ».

Dans le domaine du travail, le ministre invitait également les diverses corporations professionnelles à mieux collaborer avec son ministère, à l'occasion d'une rencontre tenue hier avec les dirigeants de ces corporations.

« La sélection des immigrants se destinant au Québec doit être conforme à ses besoins économiques et correspondre aux exigences des professions régies par le Code des professions », explique-t-elle, précisant que le renforcement des liens entre son ministère et les corporations permettra de bien informer les personnes désireuses d'émigrer au Québec.

Cette collaboration assurera que toute l'information pertinente et actualisée soit transmise aux candidats à l'immigration afin qu'ils puissent prendre leur décision d'émigrer en toute connaissance de cause, et en comprenant bien les étapes les menant à une certification professionnelle », a-t-elle indiqué.



Depuis la relance du

DEVOIR

vous dites que vous aimez



En prime, pour vous, deux numéros spéciaux de la prestigieuse revue FORCES

- Notre page éditoriale, fond et forme
- Nos reporters spécialisés et leurs dossiers du cahier Société
- Nos chroniqueurs, nos lettres de Paris, de Moscou
- Notre analyse internationale, nos reportages et ceux du Monde
- Nos pages politiques vivifiées
- L'abondance et la qualité de nos chroniques culturelles
- Le plaisir des livres, le cahier du Samedi
- La page des sciences
- Les dossiers des nombreux cahiers spéciaux
- Les grandes entrevues du lundi
- Le choc de vos Idées dans leur page réservée

Bref vous dites que vous aimez LE DEVOIR, prouvez-le ...

Offrez au DEVOIR un nouveau lecteur pour les fêtes!!!

Pensez surtout à la prochaine génération!

Oui, J'OFFRE LE DEVOIR POUR LES FÊTES

- 52 semaines 196,45\$, TPS et TVQ incluses
- 26 semaines 103,66\$, TPS et TVQ incluses
- 13 semaines 52,58\$, TPS et TVQ incluses

Avec mon abonnement cadeau, expédiez-moi deux numéros spéciaux de la revue FORCES

J'inclus mon paiement par:

Chèque Visa Mastercard American Express

No de carte:

Date d'expiration: _____ Signature: _____

Facturez-moi (et expédiez-moi mes deux numéros spéciaux de la revue Forces)

Voici mon adresse:

Nom: _____
 Adresse: _____ App: _____
 Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____
 Téléphone: (bur) _____ Téléphone: (domicile) _____
 Indications pour livraison: _____

Expédiez l'abonnement cadeau à l'adresse suivante:

Nom: _____
 Adresse: _____ App: _____
 Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____
 Téléphone: (bur) _____ Téléphone: (domicile) _____
 Indications pour livraison: _____

SERVICE À LA CLIENTÈLE:
 (514) 844-5738 ou 1-800-463-7559 (De l'extérieur du Grand Montréal)

Offre valable jusqu'au 31 décembre 1991.

Complétez le coupon et retournez-le à l'adresse suivante:

LE DEVOIR, C.P. 6033, succ. Place D'Armes, Montréal, (Qc) H2Y 9Z9

Ou envoyez-nous le par télécopieur au (514) 844-6175

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Cinq républiques asiatiques se joignent à la CEI

Mikhaïl Gorbatchev attend l'arrivée de James Baker demain avant de prendre une décision sur sa démission

d'après Reuter et AFP

MOSCOU — Alors que cinq républiques annonçaient leur intention de rejoindre les rangs de la Communauté des États indépendants, Mikhaïl Gorbatchev a de nouveau exclu hier de démissionner dans l'immédiat et a fait bon accueil à la décision de principe des cinq républiques d'Asie centrale d'adhérer à la nouvelle Communauté d'États indépendants.

Le président soviétique « n'a mentionné aucune date concernant son éventuelle démission » assurant qu'il resterait en poste au moins jusqu'à la visite qu'entame en URSS demain le secrétaire d'État américain, James Baker, a dit son porte-parole rendant compte d'une entrevue avec des journalistes américains.

Réunis dans la capitale turkmène Achkhabad, les dirigeants du Kazakhstan — qui il y a peu soutenait encore le Kremlin — et des quatre autres républiques d'Asie centrale se sont dit prêts à adhérer à la communauté fondée dimanche dernier par la Russie, la Biéloru et l'Ukraine.

Le président russe Boris Eltsine devait se rendre aujourd'hui à Almaty, capitale du Kazakhstan, pour signer des accords en ce sens, mais son voyage a été reporté au 21 décembre. M. Eltsine doit par ailleurs se rendre à Rome et au Vatican les 20 et 21 décembre.

Mikhaïl Gorbatchev a estimé que la décision de ces cinq républiques avait le mérite de « limiter les dégâts », mais s'est étonné « que cet accord ait été conclu dans son dos ».

L'Arménie a déjà annoncé son intention de se rallier à la nouvelle communauté. L'Azerbaïdjan s'y est aussi montré favorable, en soulignant qu'il faisait de l'indépendance sa priorité et n'était nullement pressé d'y adhérer.



Les présidents des cinq républiques d'Asie centrale en conférence de presse hier.

Par ailleurs, des troubles ont fait cinq morts et 14 blessés en Moldavie qui, comme la Géorgie, n'a pas manifesté le désir de rejoindre la Communauté. Ces affrontements, les plus violents dans l'histoire récente de la république, ont opposé des troupes du ministère moldave de l'Intérieur à des groupes armés russes à Dubossary.

Ils se sont produits dans la région du Dniestr, qui s'est proclamée indépendante du reste de la Moldavie, et souhaite rester au sein de l'URSS,

alors que la Moldavie veut se rapprocher de la Roumanie, dont elle faisait partie avant d'être annexée à l'URSS par Staline en 1940.

À la veille de son départ pour Moscou, James Baker a souligné que les États-Unis n'interviendraient pas dans les bouleversements qui se coulent actuellement en URSS.

Notant qu'il s'agissait d'un « processus purement politique », il a déclaré que Boris Eltsine, lors d'un entretien téléphonique avec George Bush, s'était montré « très rassu-

rant » sur les événements de ces derniers jours.

Le ministre soviétique de la Défense, Evgeni Chouchkov, a de son côté exclu l'éventualité d'un nouveau putsch militaire.

James Baker, qui sera lundi à Moscou, puis en Ukraine, en Biéloru, au Kazakhstan et en Kirghizie, a en outre invité les puissances occidentales à apporter une aide accrue à l'Union soviétique pour éviter que le pays ne sombre dans le chaos. Cette proposition a toutefois reçu un accueil glacial de la part des membres

de la Communauté européenne qui s'apprent à envoyer une aide alimentaire « énorme » dans les républiques. (Voir autre texte en page A-7)

Washington, comme les autres puissances occidentales, est préoccupé de la présence des 30 000 armes nucléaires en Russie, en Ukraine, en Biéloru et au Kazakhstan, bien que James Baker ait dit n'avoir aucun élément susceptible de l'inquiéter.

Le président George Bush a dit avoir reçu l'assurance du Kremlin et des républiques d'URSS qu'ils s'occuperaient des armes nucléaires avec le « maximum de sécurité ».

L'OTAN s'est de son côté dit prête à aider l'URSS à garder le contrôle de son arsenal nucléaire. « Nous attachons la plus grande importance au contrôle de ces armes sous une autorité unique », a dit le secrétaire général de l'Alliance atlantique, Manfred Wörner, qui a reçu à cet égard l'assurance du vice-premier ministre russe, Guennadi Bourboulis, qui a rappelé les termes de l'accord de Minsk.

Mikhaïl Gorbatchev et Boris Eltsine sont convenus hier que les forces armées devaient rester unifiées mais l'Ukraine a confirmé qu'elle plaçait sous son contrôle l'ensemble des forces conventionnelles stationnées sur son territoire.

Le ministre ukrainien de la Défense, Constantin Morozov, a dit avoir obtenu l'accord de son homologue soviétique et de Boris Eltsine. Jeudi, le président ukrainien Leonid Kravtchouk s'était proclamé chef des forces armées en Ukraine.

Mais un porte-parole du Kremlin a affirmé qu'elles restaient sous le « contrôle unique des « anciennes structures », c'est-à-dire Mikhaïl Gorbatchev, Leonid Kravtchouk, a-t-il ajouté, a assuré le chef du Kremlin

qu'il ne prendrait aucune mesure sans avoir consulté les membres de la Communauté.



Roger Levac
LE REGISTRE



Montréal, Guérin, 1991
240 pages, 15,3 cm x 22,8 cm, 12,95 \$

Révélation accablante: il séduisait toujours des mineures. Il n'a même pas l'excuse de la beauté. Suzie est une fillette de quinze ans, pas même belle. Les yeux ronds de pleurs, elle racontait par paroles entrecoupées que Tonton lui fait des avances. Les avances dont elle parle sont plus que des avances. Mais elle a été très sobre de détails. L'autre ne l'encourageait pas, elle savait déjà. Comment s'assurer si elles ne mentent pas? Des racontars, des babils de filles.

Incompréhensiblement, je me contente de faire cette entrée dans le registre du séducteur d'enfants. Antoine profite de ces jeunesseuses emmêlées, de toutes ces chairs fraîches qui ne savent pas encore s'offrir et qui l'ont fait prendre. Il appelle cela l'initiation et s'offre à allumer des incendies partout.

Je suis passé devant elles, plus sourd qu'un sourd, plus aveugle qu'un aveugle. Et muet.

Roger Levac est né à Cornwall (Ontario) en 1946. Il a publié des nouvelles et un roman *L'hiver dans les os*. Il poursuit une œuvre d'enseignement et d'écriture.

Paul Savoie
CONTES STATIQUES ET NÉVROTiques



Montréal, Guérin, 1991
256 pages, 15,3 cm x 22,8 cm, 13,95 \$

C'est à partir des objets que l'univers déboule. Parfois il se métamorphose ou jaillit du bout du doigt. L'objet comme prisme, voilà l'idée de départ de ce recueil de nouvelles. Objet dans lequel la conscience s'insère. Objet par où tout se cristallise. Objet par lequel l'être s'extériorise, concrétise un désir ou un geste. Parfois c'est tout à fait intérieur, comme un mal qui ronge l'âme et fait pousser des ganglions sur l'épiderme. Parfois, ça éclate de part en part et le corps est emporté, prisonnier d'un rythme plus grand et irrésistible. C'est entre deux pôles que tout se déroule: l'immobilité absolue, la mouvance extrême. Là-dedans, l'être se débat comme un diable dans l'eau bénite. C'est une question de vie ou de mort. La conscience, coincée, pète. Ou bien elle apprend à marcher, funambule sur le vide. Il n'y a aucune marge de manœuvre. Pas de compromis possible. C'est la loi du silence, et aussi celle de l'amour. C'est la loi de la naissance, et aussi celle de la mort.

CONTES STATIQUES ET NÉVROTiques est le dixième ouvrage de Paul Savoie, dont la démarche littéraire suit une trajectoire précise: le long et laborieux travail sur la matière, la recherche des résonances infinies de l'image, l'approfondissement de l'émotion et de la tendresse chez les personnages qui l'habitent.

Originaire de Saint-Boniface, au Manitoba, Paul Savoie se consacre à l'écriture depuis plus de vingt ans. Et ce n'est que le début de l'aventure, qui se vit à chaque instant et en tout lieu, peu importent les conséquences.

ADP: (514) 523-1182

Le projet américain de conférence sur l'URSS reçoit un accueil glacial

d'après AFP et Reuter

BRUXELLES — Le projet américain d'une Conférence internationale sur l'aide à l'ex-URSS a reçu un accueil glacial hier de la part des autres donateurs internationaux, et en particulier des pays européens. L'instigateur de cette conférence, le secrétaire d'État James Baker, a continué de prôner la tenue d'une telle conférence.

La Commission européenne et la France ont répondu en substance que l'Europe avait déjà consenti l'essentiel de l'aide à l'Europe de l'Est et à l'ex-URSS, et que c'était maintenant au tour des autres puissances industrielles à mettre la main au porte-monnaie.

Les Douze ont fourni 78 % de l'aide à l'Europe de l'Est et 83 % de celle destinée à l'ex-URSS — contre 8 % pour les États-Unis — selon les chiffres diffusés à Bruxelles et Paris.

La Communauté européenne devrait donner lundi son feu vert à une aide humanitaire d'urgence d'1,45 milliard d'euros (1,85 milliard \$) en faveur des républiques et des villes soviétiques.

Le Japon a également réservé sa réponse en attendant de connaître les détails de l'initiative américaine, annoncée jeudi à Princeton (New Jersey) par M. Baker.

Ces réserves illustrent la bataille diplomatique entre pays industrialisés, qui cherchent à valoriser au maximum leurs initiatives en faveur de l'ex-URSS, tout en limitant dans les faits leur aide économique directe en raison de l'instabilité économique et politique sur place.

Les trois grandes puissances économiques mondiales viennent ainsi d'annoncer des aides d'un ordre de grandeur à peu près similaire pour l'URSS: la CEE et le Japon ont chacun promis en octobre 2,5 milliards \$ et les États-Unis ont annoncé le 20

novembre dernier une assistance d'environ 1,5 milliard \$.

Ces engagements permettent de répondre à la demande présentée en novembre par les autorités soviétiques d'une aide d'urgence de sept milliards de dollars pour passer l'hiver.

Mais une bonne partie, sinon l'essentiel, des contributions annoncées consistent en des garanties à l'exportation, qui permettent aux pays donateurs d'écouler leurs excédents agricoles en URSS, tout en alourdissant encore la dette de l'ensemble soviétique, déjà au bord de la faillite.

Des trois grandes puissances économiques mondiales, la CEE estime avoir le plus diversifié son aide à l'URSS, au-delà des simples garanties à l'exportation.

Les Douze ont décidé lors de leur Sommet de Rome de décembre 1990 une aide en trois volets: assistance technique pour 400 millions d'euros (512 millions \$), aide alimentaire d'urgence de 250 millions d'euros (320 millions \$) et garantie à l'exportation de produits alimentaires pour 500 millions d'euros (640 millions \$), destinée pour moitié à restaurer les échanges commerciaux entre les pays d'Europe de l'Est et l'URSS.

Le Sommet de Maastricht a rajouté mardi une aide alimentaire d'environ 250 millions d'euros (320 millions \$) pour Moscou et Saint-Petersbourg.

Une enveloppe supplémentaire de 500 millions d'euros (640 millions \$) doit permettre de poursuivre l'an prochain le programme d'assistance technique, si le Parlement européen revient sur sa décision prise jeudi de bloquer cette somme.

Mais là aussi, ces chiffres ronflants cachent une réalité beaucoup moins reluisante. L'aide massive décidée l'an dernier a débouché concrètement pour l'instant sur l'acheminement de 26 000 tonnes de pro-

duits alimentaires, soit un tiers des livraisons promises.

Un porte-parole de la Commission a justifié ce retard par les réticences soviétiques à accepter la livraison de l'aide par des organisations non gouvernementales.

De même, l'assistance technique promise il y a un an ne commencera pas avant plusieurs mois — le protocole d'accord vient d'être signé jeudi — et la garantie bancaire est seulement en passe d'être débloquée, après de longues discussions avec les républiques de l'ex-URSS. À Maastricht, lundi dernier, les ministres des finances avaient décidé de revoir les modalités d'attribution de cette aide. Le réexamen est prévu pour le 16 décembre.

Le secrétaire d'État James Baker a défendu hier son projet de conférence internationale d'aide à l'URSS en soulignant qu'il ne visait pas à demander un effort supplémentaire à ceux qui reprochent aux États-Unis de ne pas en faire assez.

Lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche, M. Baker a également expliqué que Washington n'avait pas reconnu la Communauté d'États indépendants formée dimanche parce qu'il ignorait l'avenir qu'elle pouvait avoir.

Le but de la conférence qui se réunira en janvier « n'est pas d'obtenir des engagements » de dons, a déclaré M. Baker, mais « de coordonner les engagements déjà importants d'aide humanitaire et économique à l'ancienne Union soviétique et aux républiques ».

« Certains pays ont contribué plus que d'autres et certains pays n'ont peut-être encore rien fait », a-t-il ajouté. Il a reconnu que d'aucuns pouvaient se targuer d'avoir déjà contribué plus que les États-Unis à aider l'URSS mais souligné que Washington allait consacrer 400 millions \$ à l'élimination d'armes nu-

cléaires soviétiques.

« Nous n'allons pas engager ce genre de débat, a-t-il dit, ce que nous

voulons faire c'est nous assurer que ceux qui n'ont rien fait aient une chance de participer ».

GAGNEZ L'UNE DES SIX FINS DE SEMAINE D'ÉVASION POUR TOUTE LA FAMILLE À HULL/OTTAWA

et...

- Visitez l'exposition « Un carrefour intercontinental » au Musée canadien des civilisations à Hull. Retracez l'épopée des Autochtones de la Sibérie et de l'Alaska. Voyez plus de six cent artefacts rares dont la majeure partie n'a jamais été exposée en Amérique du Nord.
- Voyez les « Rolling Stones at the Max » sur l'écran IMAX du CINÉPLUS.

Chaque prix comprend le transport aller-retour par autobus de Montréal à Ottawa, l'hébergement pour deux nuits le vendredi et le samedi pour deux adultes et deux enfants dans l'un des hôtels participants, deux petits déjeuners pour quatre personnes à votre hôtel, l'entrée pour 4 personnes au Musée canadien des civilisations, le dîner pour quatre personnes à la cafétéria Asticou, du Musée ainsi que 4 billets pour les « Rolling Stones at the Max », au CINÉPLUS.

Le tirage aura lieu, vendredi le 20 décembre 1991 à midi. Les six forfaits à gagner se répartissent de la façon suivante: 2 prix les 10 et 11 janvier 1992 à l'Hôtel Plaza de La Chaudière et au Quality Inn, 2 prix les 17 et 18 janvier 1992 à l'Hôtel Ramada et au Radisson, 2 prix les 24 et 25 janvier 1992 à l'Hôtel Dorland Inn et au Skyline Hotel.

Hôtel Plaza Chaudière (819) 778-3880

Quality Inn (819) 770-8550

HÔTEL RAMADA (1-800-567-9607)

Radisson (1-800-333-3333)

Dorland Inn Hotel (1-800-26-DORAL)

SKYLINE HOTEL (1-800-567-3600)

Voyageur (Départ toutes les heures (514) 842-2281)

LE DEVOIR

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS / CANADIAN MUSEUM OF CIVILIZATION

Seule l'Allemagne veut Honecker

BERLIN (Reuter) — L'Allemagne attend l'extradition imminente de l'ancien dirigeant est-allemand Erich Honecker, réfugié à l'ambassade du Chili à Moscou.

« Je pense que le séjour de M. Honecker à l'ambassade du Chili ne durera pas longtemps », a déclaré hier le ministre de la Justice, Klaus Kinkel, dans une interview à la radio. « Le gouvernement insiste auprès des Chiliens et des gouvernements russe et soviétique pour obtenir l'extradition d'Honecker ».

Prié de quitter la Russie avant vendredi minuit, Erich Honecker, 79 ans, a demandé asile au Chili, qui s'y est refusé.

Santiago a seulement fait savoir qu'il pourrait rester dans son ambassade jusqu'à ce que les autorités russes et soviétiques décident de son sort.

L'Allemagne veut juger Honecker pour le meurtre de dizaines d'Est-Allemands abattus en tentant de passer à l'Ouest. L'ancien dirigeant communiste, en exil près de Moscou

depuis mars dernier, en a appelé à Boris Eltsine et Mikhaïl Gorbatchev, qui devaient évoquer ensemble son cas dans la journée.

Mikhaïl Gorbatchev a estimé qu'il serait immoral d'expulser un ancien allié de l'URSS, mais le président russe est favorable à son renvoi en Allemagne.

Mais le président chilien, Patricio Aylwin, a estimé qu'Erich Honecker n'avait pas droit à l'asile politique, réservé « aux personnes persécutées par les dictatures ».

CRÈCHES
10% de remise
sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille
60, Notre-Dame O., Montréal
845-3194

ROLEX

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

Veillez remplir le coupon de participation ci-dessous et retournez-le à:

Concours: « Carrefour »
Le Devoir
211 rue Saint-Sacrement
Montréal, (Québec) H2Y 1X1

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____

Code postal: _____ Tél. (Dom.): _____ Tél. (Bur.): _____

Les prix ne sont pas transférables ni échangeables. La valeur moyenne d'un forfait est de 488\$. La valeur totale des prix est de 2,928\$. Les gagnants seront avisés par téléphone et recevront leurs prix par la poste. Les photocopies ou fac-similés ne sont pas acceptés. Le concours s'adresse à tous à l'exception des employés du journal Le Devoir, du Musée canadien des civilisations, de Voyageur, CINÉPLUS, ou des hôtels participants ou leur famille immédiate.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



DIRECTEUR DE CENTRE

INRS - ÉNERGIE ET MATÉRIAUX

L'Institut national de la recherche scientifique sollicite des candidatures pour le poste de directeur du centre INRS - Énergie et Matériaux.

Ce centre de recherche situé à Varennes (Québec) compte près de cent vingt (120) personnes dont vingt-neuf (29) professeurs oeuvrant dans les programmes de recherche suivants:

- Plasmas - Matériaux
- Fusion
- Matériaux et procédés énergétiques
- Sciences des interfaces.

Disposant d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 8 000 000 \$, le centre offre également un programme d'études supérieures conduisant aux diplômes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'énergie.

Le directeur du centre voit à l'élaboration de la programmation de recherche et d'enseignement du centre. Il organise et gère les ressources disponibles pour que les activités du centre se réalisent suivant la programmation et les objectifs établis.

Le candidat à ce poste doit posséder un diplôme de niveau doctoral ou faire preuve d'une compétence jugée équivalente.

Une bonne connaissance des problèmes dans le domaine énergétique et des matériaux ainsi qu'une expérience dans la direction d'équipes de recherche sont également essentielles.

Toute candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae et transmise à l'INRS avant le 17 janvier 1992, au:

Directeur des ressources humaines
Institut national de la recherche scientifique
2635, boulevard Hochelaga, 6e étage
Case postale 7500, Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

L'INRS souscrit au principe de l'égalité en emploi.

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique



Canadian Federation of Students
Fédération canadienne des étudiant-e-s

COORDONNATEUR-TRICE DE L'INFORMATION

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANT-E-S, l'organisation étudiante nationale, représente plus de 400 000 étudiant(e)s et étudiants de niveau postsecondaire. La Fédération revendique un système d'enseignement postsecondaire de qualité et pleinement accessible.

La Fédération est à la recherche d'un-e coordonnateur-trice de l'information. La personne choisie devra organiser les assemblées générales, rédiger les procès verbaux des assemblées générales ainsi que les cahiers de règlements et de politiques, préparer le matériel pour les campagnes, coordonner les envois de documents et de matériel aux membres et participer aux tâches collectives du bureau. Les exigences pour ce poste sont d'avoir fait des études de niveau postsecondaire, de posséder une excellente connaissance du français et de l'anglais, de savoir travailler avec un ordinateur et d'avoir de l'expérience dans l'organisation du travail de bureau. Lieu de travail: Ottawa.

La Fédération est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Poste à temps plein, syndiqué, 34 000 \$ plus avantages sociaux. Veuillez envoyer, d'ici le 10 janvier 1992, 4 copies de votre curriculum vitae à l'adresse ci-dessous (seules les demandes envoyées en 4 exemplaires seront considérées):

Comité d'embauche
Fédération canadienne des étudiant-e-s
170, rue Metcalfe
bureau 600
Ottawa (Ontario)
K2P 1P3



École de psychologie

PROFESSEUR, PROFESSEURE

POSTE : Professeur-e en psychologie gérontologique

DESCRIPTION DU POSTE :

- Enseignement de la psychologie gérontologique et d'autres domaines connexes aux niveaux prégradué et gradué.
- Encadrement de la formation pratique en intervention psychologique auprès des personnes âgées aux niveaux prégradué et gradué.
- Réalisation autonome de recherche en psychologie gérontologique et direction d'étudiants et d'étudiantes aux trois cycles y compris la direction de thèses de doctorat, de mémoires et d'essais de maîtrise.
- Participation aux instances pédagogiques et administratives de l'École de psychologie.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Doctorat en psychologie (Ph.D.) ou diplôme en psychologie équivalent.
- Expérience dans les dimensions pratiques de l'intervention psychologique auprès des personnes âgées et de la psychologie gérontologique.
- Expérience de recherche en psychologie gérontologique.
- Expérience d'enseignement de la psychologie gérontologique.
- Admissible à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

ENTRÉE EN FONCTION : le ou vers le 1^{er} juin 1992

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes.

CANDIDATURE :

Au plus tard le 15 février 1992. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre fournissant des détails sur leur expérience, leurs recherches en cours, leurs intérêts de recherche future ainsi que deux lettres de référence à :

Richard Cloutier, directeur
École de psychologie
Université Laval
Québec
G1K 7P4

La section d'études françaises du département des langues et littératures modernes de l'université Trent, à Peterborough, Ontario, sollicite des candidatures à un poste contractuel de neuf mois, sous réserve de ratification budgétaire, en études québécoises.

Enseignement: au niveau du premier cycle, des cours de littérature et de civilisation québécoises, et des cours de langue.

Exigences: doctorat en cours, recherche, publications et aptitudes à l'enseignement. La préférence sera accordée aux candidat(e)s ayant déjà enseigné au niveau universitaire des cours de littérature et de civilisation québécoises.

Conditions: Rang et traitement selon expérience et convention collective.

Entrée en fonction: septembre 1992 à mai 1993.

Date limite pour les candidatures: le 28 février 1992.

Conformément aux exigences de l'immigration canadienne, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université Trent a une politique d'équité en matière d'emploi.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'envoyer un curriculum vitae, quelques extraits de leurs publications et de faire parvenir directement, avant le 28 février, 1992, trois lettres d'appréciation à:



A.E. Franklin, Directeur
Section d'études françaises
Trent University
Peterborough, Ontario K9J 7B8

FINANCE

professeure/professeur

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour un poste de professeure ou de professeur régulier à temps complet en finance pour le 1^{er} juin 1992.

Profil des fonctions

Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles; encadrement d'étudiants; recherche; administration; service à la collectivité.

Qualifications requises

Doctorat en administration (finance) ou diplôme universitaire de 3^e cycle équivalent et la capacité de mener à bien des recherches fondamentales ou appliquées en gestion bancaire.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le vendredi 31 janvier 1992, 16 h, à :

Monsieur le Doyen
Faculté d'administration
Concours 91-1-32
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en emploi. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.



UN PAYS DE CONNAISSANCE

Les Laboratoires Nordic Inc. se spécialisent dans le développement, la fabrication et la mise en marché de produits pharmaceutiques éthiques à l'échelon national. La demande sans cesse croissante pour nos produits de haute qualité et l'essor récent de l'entreprise nous amènent à créer des postes de

Délégué médical

pour servir notre clientèle existante et développer nos marchés potentiels dans la province de Québec. Relevant du chef de district et se conformant aux stratégies de marketing de la société, le titulaire sera en mesure de travailler sous un minimum de supervision.

Le candidat idéal possède un diplôme universitaire en sciences biologiques ou en pharmacie et compte deux ou trois ans d'expérience dans la vente. Le bilinguisme serait un atout.

Nous offrons un programme de formation complet et un salaire proportionnel aux années d'expérience et rehaussé d'une excellente gamme d'avantages sociaux, de primes de rendement, de commission, d'une voiture de fonction ainsi que de possibilités d'avancement.

L'amélioration de la santé et de la qualité de vie : voilà le principe directeur qui régit le choix des produits pharmaceutiques de Nordic destinés aux Canadiens. Les personnes qualifiées et intéressées à ces postes, offerts aux hommes et aux femmes, doivent faire parvenir leur curriculum vitae au service des ventes en mentionnant le dossier 100.

LABORATOIRES NORDIC INC.

Laboratoires Nordic Inc., case postale 403,
Succ. Saint-Martin, Laval (Québec) H7S 2A4

Seuls les candidats retenus recevront un accusé de réception.



DIRECTEUR(TRICE) DES PROGRAMMES

TV5, La télévision internationale c'est :

- Une mission de diffusion d'émissions télévisuelles francophones à l'échelle internationale.
- Un secteur dynamique : la télévision par satellite et par câble.
- L'information, la culture et le divertissement comme fer de lance.
- Une formule de marque reconnue pour son originalité et sa spontanéité.

Les DÉFIS qu'elle vous offre :

Gérer l'ensemble des opérations de production et de diffusion de TV5 au Canada et en Amérique du Nord; contribuer à l'orientation générale de la programmation au Canada, en Europe et en Afrique; mobiliser une équipe autour de la qualité du service offert; entretenir d'excellentes relations dans tout le milieu de la télédiffusion au sein de la francophonie.

Le PROFIL de la personne recherchée :

Solide expertise administrative, excellente culture générale en arts et sciences, leadership supérieur, très bonnes habiletés de communication, grande flexibilité et créativité, disponibilité à voyager.

Les EXIGENCES essentielles à rencontrer :

Un diplôme universitaire de premier cycle, une expérience minimale de dix années dans le secteur de la télédiffusion, dont au moins cinq années à un poste de direction. Une connaissance approfondie de l'environnement technique de la production et de la diffusion d'émissions télévisuelles ainsi que du fonctionnement des organismes de financement. Une très bonne connaissance de la production internationale.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en toute confidentialité, avant 16 h, le lundi 6 janvier 1992 à :

Madame Danielle Melanson, Ph.D.
Psychologue industrielle, Associée
Sobeco Inc.
505, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Y7

TV5 offre des chances d'emploi égales à tous.

Conservateur(trice) – Programme Franco-Romain

Traitement : 43 804 \$ - 48 771 \$

La Division du Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle recherche un(e) conservateur(trice) pour son programme Franco-Romain. Cette personne sera responsable de développer et de superviser un programme approuvé de recherches anthropologiques sur les cultures d'Europe du Sud et leurs dérivés, gérer toutes les activités engendrées par ledit programme, et elle devra accomplir d'autres tâches.

La personne retenue détiendra un doctorat ou un diplôme équivalent d'une université reconnue avec spécialisation acceptable en folklore, anthropologie culturelle ou dans une discipline connexe. Elle aura une vaste expérience en recherche et publication savante sur les cultures d'Europe méridionale et/ou les peuples d'origine sud-européenne en Amérique du Nord; une expérience en acquisition, documentation et utilisation de collections de musée, en préparation de synopsis d'exposition, de textes et d'autres produits ayant trait aux musées.

La maîtrise des langues anglaise et française est indispensable. Une connaissance d'au moins une des langues suivantes est un atout : italien, espagnol, portugais.

Le/la candidat(e) doit être prêt(e) à voyager au besoin. Faire parvenir votre demande d'emploi ainsi que les pièces justificatives avant le 30 décembre 1991, en prenant soin d'inscrire le titre du poste, à :

Marlene McWilliam
Agente de dotation
Division des services au personnel
Musée canadien des civilisations
C.P. 3100, succursale B
100, rue Laurier
Hull (Québec) J8X 4H2

Le Musée canadien des civilisations est une société d'État dont le mandat est de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel du Canada.

Le Musée est un employeur souscrivant aux principes de l'égalité d'accès à l'emploi. Le lieu de travail est accessible en fauteuil roulant.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS CANADIAN MUSEUM OF CIVILIZATION

Historien(ne)s – Régions du Pacifique et des Prairies

Traitement : 43 804 \$ - 48 771 \$

La Division d'histoire est à la recherche d'historien(ne)s pour la région du Pacifique et la région des Prairies qui seront responsables de planifier, rédiger et réviser des ouvrages historiques relatifs à la région du Pacifique ou à la région des Prairies. Ces personnes devront déterminer l'importance relative des diverses parties des ouvrages, les techniques utilisées et leurs limites; évaluer et synthétiser les conclusions des recherches; superviser le personnel désigné et les contractuel(le)s; fournir des conseils et des données à la haute direction; participer directement aux programmes d'acquisition, d'exposition et d'éducation; évaluer ce que possède actuellement le Musée sur l'histoire de la région du Pacifique ou de la région des Prairies et donner des conseils à ce sujet.

Les personnes retenues détiendront un doctorat en histoire ou dans toute autre discipline connexe décerné par une université reconnue, avec spécialisation acceptable en histoire sociale du Canada; elles auront publié des travaux de recherche sur l'histoire de la région du Pacifique ou de la région des Prairies; de plus, elles posséderont de l'expérience de travail avec les collections muséales ou une expérience reliée et démontreront des aptitudes de recherche et de rédaction pour ce qui est de l'élaboration de scénarios et de documentation pour les expositions et l'animation. Elles auront une expérience de la gestion des ressources financières et une expérience de travail en équipe.

La maîtrise de la langue anglaise et une bonne connaissance du français écrit sont indispensables pour ces postes.

Les candidat(e)s doivent être prêt(e)s à voyager durant certaines périodes de l'année.

Faire parvenir votre demande d'emploi ainsi que les pièces justificatives avant le 30 décembre 1991, en prenant soin d'inscrire le titre du poste, à :

Marlene McWilliam
Agente de dotation
Division des services au personnel
Musée canadien des civilisations
100, rue Laurier
Hull (Québec) J8X 4H2

Le Musée canadien des civilisations est une société d'État dont le mandat est de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel du Canada.

Le Musée est un employeur souscrivant aux principes de l'égalité d'accès à l'emploi.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS CANADIAN MUSEUM OF CIVILIZATION

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



Un groupe de combattants croates se prépare pour le repas du soir sur le front de Nova Gradiska, à 150 km de Zagreb. Le verrat, dit-on, fut victime d'un échange de grenades entre Serbes et Croates.

PHOTO AFP

L'ONU est contre la reconnaissance de l'indépendance de la Croatie

d'après Reuter et AFP

BELGRADE — Le secrétaire général de l'ONU s'est dit hostile à une reconnaissance de l'indépendance de la Croatie, où de nouveaux combats ont éclaté hier.

Javier Perez de Cuellar a mis en garde contre les « graves conséquences » d'une telle initiative diplomatique, à laquelle l'Allemagne s'est engagée avant Noël.

L'armée yougoslave et les irréguliers serbes ont pilonné Osijek pendant six heures, jusqu'à l'aube. Selon la radio croate, les derniers combats y ont fait au moins onze morts. La radio a aussi signalé la poursuite des attaques contre Vinkovci, au sud de Zagreb, et à Nova Gradiska, dans le centre de la république.

L'agence Tanjug, basée à Belgrade, a confirmé la reprise des combats. Mais la télévision de Belgrade, citant des sources militaires, a rapporté que deux soldats avaient été tués et sept autres blessés dans des affrontements, jeudi, dans la région de Kordun, au sud de Zagreb.

La crise yougoslave fera l'objet d'une nouvelle réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de

la CEE, lundi à Bruxelles. L'Allemagne devrait y plaider la reconnaissance sans délai de la souveraineté de la Croatie et de la Slovénie, qui ont proclamé leur indépendance en juin dernier.

À New York, le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a adressé une lettre au chef de la diplomatie néerlandaise, Hans van den Broek, qui présidera la réunion de Bruxelles, pour lui faire part de ses réticences à ce sujet.

« Je crains profondément qu'une reconnaissance rapide, sélective ne fasse qu'étendre le conflit actuel et alimenter une situation déjà explosive, notamment en Bosnie-Herzégovine et aussi en Macédoine », écrit-il. « Vraiment, de graves conséquences pourraient s'ensuivre pour toute la région des Balkans ».

Le porte-parole du gouvernement allemand, Dieter Vogel, a répondu que son pays s'en tenait à son intention de reconnaître les deux Républiques d'ici Noël.

Le secrétaire général a par ailleurs déclaré devant le Conseil de sécurité de l'ONU que les conditions nécessaires à l'envoi de casques bleus en Croatie n'étaient pas réu-

nies, au vu des conclusions de la récente mission de son émissaire dans la région, Cyrus Vance.

Il a ajouté qu'il ne recommanderait l'envoi d'une telle que lorsqu'il aura reçu des « preuves solides » du respect du cessez-le-feu conclu le 23 novembre à Genève.

Cyrus Vance continue toutefois d'étudier un plan d'envoi de 10 000 casques bleus au cas où les combats cesseraient. Cette force, selon le projet de l'ancien secrétaire d'État américain, comprendrait 10 bataillons d'infanterie, 100 observateurs militaires, 500 policiers et des unités de soutien logistique.

En cas d'arrêt des hostilités, les Nations unies créeraient des zones démilitarisées dans les enclaves de peuplement serbe en Croatie, en Slavonie et dans la Krajina.

Le plan prévoit aussi le retrait de toutes les forces armées de ces enclaves et le départ des troupes fédérales de Croatie.

Le projet, a précisé Javier Perez de Cuellar, a reçu l'appui du président serbe Slobodan Milosevic et de son homologue croate Franjo Tudjman.

Les parlementaires haïtiens ne s'entendent pas sur le choix d'un nouveau premier ministre

PÔRT-AU-PRINCE (AFP) — Les sénateurs et les députés haïtiens étaient toujours divisés, hier, sur le choix d'un nouveau premier ministre, première étape d'une solution politique de la crise haïtienne, selon des sources parlementaires contactées par l'AFP.

Une partie des parlementaires s'est prononcée, sur proposition du père Jean Bertrand Aristide, pour le social démocrate Victor Benoit, secrétaire général du Congrès National des Mouvements Démocratiques (KONAKOM), formation membre de la coalition qui a soutenu la candidature du président renversé.

L'autre partie est en faveur d'un candidat appartenant à l'opposition modérée au père Aristide, en l'occurrence le centriste Marc Bazin ou le

communiste René Théodore, de façon à assurer un véritable compromis politique à l'échelle nationale entre partisans et adversaires du prêtre président.

Les deux camps avancent plusieurs arguments pour justifier l'un ou l'autre choix.

Du côté des partisans de M. Benoit on souligne que le fait qu'il se soit prononcé dès le début de la crise pour un retour à la légalité constitutionnelle avec le père Aristide et ait refusé d'entrer au gouvernement « provisoire » joue en sa faveur auprès des supporters de ce dernier. Une majorité pourrait se dessiner en faveur de Victor Benoit à la chambre des députés, grâce à un éventuel appui des voix socialistes mais qui ne disposeraient que de l'appui d'un tiers

du sénat.

De même, les critiques sévères de M. Benoit sur les premiers mois de pouvoir du père Aristide, dont la dénonciation du supplice du collier comme arme politique, devraient représenter une garantie pour les adversaires du président renversé.

Ses partisans rappellent aussi qu'il avait condamné les violences et les menaces anti-parlementaires d'août 1991 des partisans du prêtre président comme des « pratiques antidémocratiques et anachroniques rappelant les pires moments de la dictature ».

Les parlementaires, députés et sénateurs, opposés au choix de M. Benoit, estiment, pour leur part, que sa candidature ne représente pas un véritable « compromis politique » acceptable pour un pays divisé car il

appartient à la coalition politique soutenant le père Aristide et que sa désignation ne donnerait pas de garanties aux adversaires du prêtre président.

Pour l'un de ces parlementaires, le sénateur Julio Laroslière « le nouveau Premier ministre doit être un opposant modéré au père Aristide, tel Marc Bazin ou René Théodore, pour équilibrer notre acceptation du principe de son retour au pouvoir ».

« Les partisans du prêtre président obtiendront satisfaction avec le retour mais les autres parties doivent aussi obtenir satisfaction avec un véritable compromis politique représenté par un premier ministre d'opposition modérée pour contrebalancer les influences » a estimé M. Laroslière.

L'Inde et la Chine règlent leur différend frontalier

NEW DELHI (AFP) — L'Inde et la Chine ont décidé hier à New Delhi de mettre fin à leur différend sur les questions de frontière qui les avaient mené à la guerre en 1962 et avaient mené à quatorze ans de gel des relations diplomatiques entre les deux pays les plus peuplés du monde.

Les premiers ministres Li Peng (Chine) et P.V. Narasimha Rao (Inde) ont convenu lors de leur deuxième et dernière série d'entretiens de parvenir à une solution « juste et équitable » de leur conflit frontalier, a indiqué un porte-parole indien.

Les deux premiers ministres ont également décidé de développer le commerce bilatéral, qui atteint actuellement en valeur 250 millions \$ par an.

Des exilés tibétains ont tenté une

nouvelle fois de prendre d'assaut l'ambassade de Chine pour protester contre l'annexion du Tibet.

Le porte-parole indien a affirmé que la question du Tibet n'avait pas figuré à l'ordre du jour des entretiens de la visite du chef du gouvernement chinois, la première à ce niveau depuis 1962. M. Li a cependant déclaré devant un auditoire restreint que le statut du Tibet n'est pas négociable.

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

École des Hautes Études Commerciales



Affiliée à l'Université de Montréal

Professeurs de finance (réguliers ou visiteurs)

Le Service de l'enseignement de la finance est à la recherche de professeurs de carrière. La priorité sera accordée aux candidats spécialisés en gestion financière des entreprises, et plus particulièrement, à ceux qui s'intéressent à la gestion financière internationale. Ceux qui possèdent une spécialisation dans les marchés et institutions financières seront également considérés.

Nature de la fonction :

Le professeur assume une participation active à l'enseignement et à la préparation des cours au niveau du baccalauréat, de la maîtrise en administration des affaires (MBA), de la maîtrise en sciences de la gestion et du doctorat. Il effectue également des travaux de recherche dans son domaine d'expertise et assiste les étudiants dans leur cheminement académique. Il peut être appelé à faire partie de comités et à assumer diverses charges administratives.

Exigences :

Posséder, ou être en voie d'obtenir, un doctorat dans une discipline appropriée. Exceptionnellement, une vaste expérience dans l'administration financière pourra compenser en partie l'absence du doctorat.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur dossier personnel au : COMITÉ DE SÉLECTION, Service des ressources humaines, École des Hautes Études Commerciales, 5255, avenue Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6.

Notes offrons des chances d'emploi égales à tous. De façon à alléger la lecture de ce texte, le genre masculin est utilisé pour désigner tant le masculin que le féminin. Cette offre d'emploi est faite conformément aux exigences d'Immigration Canada.

PROFESSEUR DE FRANÇAIS PAR IMMERSION

La commission scolaire de North Peach R.C.S.S.D. No 43 est à la recherche d'un professeur de français par immersion au niveau secondaire pour l'école Glenmary à Peace River, Alberta. L'emploi commence le 6 janvier 1992.

Envoyez vos résumés à :



Lachlan S. Phimester, directeur
North Peach R.C.S.S.D. No 43
10307 — 99 Street
Peace River, AB T8S 1R5
Tél.: (403) 624-3956 ou fax (403) 624-1154
aussi:
Maurice Laurin
Tél.: (403) 624-5656 ou (403) 624-8442 soir

La perspective d'une carrière exceptionnelle

Une jeune compagnie en pleine expansion est à la recherche de personnes ambitieuses et dynamiques qui désirent maximiser leurs revenus.

Nous offrons: un excellent programme de formation.

Rémunération exceptionnelle.

Expérience de la vente obligatoire.

Faire parvenir curriculum vitae à :

4428 St-Laurent
suite 403
Montréal, Qué. H2W 1Z5
Att: Louise Belley

LE DEVOIR

VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONTACTEZ MICHELINE TURGEON

842-9645

UQAM Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Professeur-e régulier-ère en psychologie de l'éducation

Professeur-e régulier-ère à mi-temps en psychologie psychodynamique

Département de psychologie

Sommaire de la fonction :

- Enseignement au baccalauréat et aux études avancées
- Direction des étudiant-e-s inscrit-e-s au programme de doctorat (recherche et intervention)
- Réalisation de recherches subventionnées dans le domaine de la psychologie en éducation
- Service à la communauté

Exigences :

- Doctorat en psychologie
- Expérience d'enseignement
- Expérience de recherche
- Dossier de publications récentes permettant l'accréditation aux études avancées
- Expertise dans l'un des domaines suivants, un atout :
 - psychologie en éducation auprès de la clientèle de niveau secondaire
 - lien entre les environnements éducatifs et l'apprentissage en éducation

Date d'entrée en fonction : le 1^{er} juin 1992

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyen-ne-s canadien-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Traitement : selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, incluant le nom et l'adresse de trois répondants, avant le 1^{er} février 1992 à M. Robert J. Vallerand, Ph.D., directeur, département de psychologie, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8.



Université du Québec à Montréal

Ordre des ingénieurs du Québec

Syndic adjoint

Fonctions :

- En étroite collaboration avec le syndic de l'Ordre et conformément aux dispositions pertinentes du Code des professions, vous :
- ferez enquête, à la suite d'informations reçues ou de votre propre initiative, sur la conduite professionnelle de tout membre constituant une possibilité d'infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements de l'Ordre ;
- préparerez et étudierez les dossiers en conséquence ;
- initierez, s'il y a lieu, une plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre ;
- exécuterez toute autre tâche sur demande du Bureau ou du syndic.

Exigences :

- vous êtes membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- vous possédez un minimum de dix années d'expérience professionnelle, de préférence, dans des domaines variés avec incidences administratives et juridiques.

Qualités requises :

Vous démontrez un intérêt marqué pour l'exercice de la profession d'ingénieur, plus particulièrement dans ses implications déontologiques, juridiques et réglementaires. De plus, vous possédez une facilité d'expression et de rédaction en français et en anglais, de l'aisance dans les relations humaines, de l'entregent et de l'objectivité.

Rémunération :

Vous serez intéressé si vous êtes ingénieur et gagnez un revenu de 50 000 \$ et plus. Aux avantages sociaux concurrentiels s'ajoutent un plan collectif de régime des rentes et de bonnes conditions de travail.

Veuillez adresser votre demande, accompagnée d'un écrit sur vos motifs d'intérêt pour ce poste et d'un curriculum vitae complet, avant le 6 janvier 1992, à :

Monsieur Luc Laliberté, Ing.
Syndic
Ordre des Ingénieurs du Québec
2020, rue University, 14^e étage
Montréal (Québec) H3A 2A5

Nous pratiquons l'équité en matière d'emploi.

ÉDITORIAL

La politique du décrochage

SONDAGE CROP en main, la Centrale de l'enseignement du Québec se réjouissait il y a quelques jours du souci élevé dont témoigne l'opinion québécoise à l'égard du décrochage scolaire. 78 % des répondants consultés en novembre étaient préoccupés du phénomène et 67 %, un nombre étonnant, se disaient conscients de la hausse actuelle du taux d'abandon des études secondaires. La CEQ a raison de s'attribuer le plus fort du mérite d'une telle sensibilisation. C'est elle qui, au début de l'année, tira l'alarme en révélant que le taux de diplomation, au secondaire, était passé de 75 % à 64 % au cours de la décennie, c'est-à-dire que près de quatre jeunes Québécois sur dix tournent le dos à l'école avant d'y avoir obtenu un passeport minimal pour le marché du travail.

Autrement dit, le Québec prend du recul dans un monde qui accélère. Car on sait désormais qu'il faudra des qualifications supérieures à celles du secondaire pour occuper les deux tiers des emplois qui seront créés d'ici la fin du siècle. L'énoncé de politique de formation de la main-d'œuvre que publiait cette semaine le gouvernement du Québec souligne pour sa part l'immédiateté de la crise : près de la moitié des employeurs québécois disent avoir de la difficulté à recruter des travailleurs qualifiés, alors que le taux de chômage se maintient à 10 %.

Quand la CEQ a braqué les réflecteurs sur l'école secondaire et sa performance décroissante, le gouvernement a commencé par semer la confusion, et tenter de maquiller les chiffres. Mais l'effacement ne pouvait durer et on a vu par la suite le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, faire face plus courageusement à la musique. Il n'avait pas le choix. Ce 36 % de décrocheurs est une tragédie, qui situe l'ensemble du Québec au niveau de scolarisation des zones urbaines les plus défavorisées aux États-Unis, et qui le rapproche de certains pays du tiers-monde. Les milieux d'affaires, qui venaient tout juste de découvrir dans leurs *Megatrends* le lien entre éducation et productivité, ont pris panique et tiré sur tout ce qui bougeait, écoles, enseignants, ministères. Du coup, les décrocheurs sont devenus les chéris de l'univers politique, tous partis et tous niveaux confondus.

Couvés, ciblés, pleurés, que peuvent-ils espérer de cette conversion collective ? Rien de plus, pour l'instant, qu'une série de manoeuvres aussi incohérentes que bien intentionnées, un tamis plein de trous où ils continueront à couler.

Le gouvernement du Québec avait là une occasion en or de lancer une vaste mobilisation de société dont il aurait été le chef d'orchestre. Il a préféré y aller à la pièce, et dans le désordre. En septembre, le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, lançait un « plan d'action »

menant partout et nulle part une collecte d'idées qui seraient sorties d'un remue-ménages hâtif. À côté de vastes promesses de recherches sur « le profil socio-économique des décrocheurs », ou de « blitz d'incitation » au retour à l'école, on retrouvait des choses aussi incongrues que « la fixation du début de l'année scolaire au troisième lundi du mois d'août pour le personnel enseignant et au jeudi suivant pour les élèves ». Le rapport avec le décrochage ? Au moins la certitude que le ministère pouvait lui-même décrocher. La méprise est telle que, trois mois plus tard, le milieu débat ferme du calendrier scolaire, des cinq jours de classe que le ministre rêve d'ajouter au primaire, et de l'âge d'entrée à l'école maternelle, en ayant l'impression de participer à une

Incohérence d'un côté, silence suspect de l'autre

grande offensive contre l'abandon des études.

En novembre et discrètement, le ministère donnait au surplus le feu vert au gouvernement fédéral pour entrer dans le champ, politiquement payant, du décrochage. L'entente a été signée en mai et on apprendait hier que le ministère de l'Éducation du Québec venait d'approuver 35 premiers projets spéciaux, d'une valeur de \$2 millions, qui permettront aux commissions scolaires d'utiliser des fonds fédéraux pour faire la lutte à l'abandon. Le mal, là-dedans, n'est pas tellement la faiblesse d'un gouvernement qui a accepté de servir d'estafette à Ottawa en se contentant d'approuver les projets avant de remettre l'argent aux commissions scolaires. Mais c'est de n'avoir pas exigé de canaliser ces ressources au service de son propre plan.

Car le décrochage scolaire, pour Ottawa qui n'y connaît rien, c'est un vaste champ d'initiatives locales, comme à la belle époque de la « visibilité ». On subventionne un peu n'importe quoi. Il y a du meilleur, comme le soutien aux actions concertées avec les parents et le milieu économique local, formules qui ont fait leurs preuves, notamment hors des grands centres. Mais il y a aussi du pire, bien connu chez les experts du décrochage, comme ce réflexe automatique des écoles et commissions scolaires qui se contentent de réclamer du personnel professionnel supplémentaire, psychologues et orienteurs. Chacun va réinventer la roue dans son coin.

Autre incurie à Québec, on s'interdit littéralement l'examen d'une des causes immédiates de l'augmentation du décro-

chage, celle que la CEQ dénonçait au premier chef. Il s'agit de la récente réforme de l'enseignement professionnel au secondaire, lancée en 1987. Elle a eu sans contredit un effet bénéfique sur la qualité de la formation professionnelle mais aussi un effet pervers sur la « diplomation ». En relevant les exigences d'admission aux nouveaux programmes, elle laisse derrière un nombre plus élevé d'exclus. La corrélation est nette, dans le temps, entre l'entrée en vigueur de la réforme et l'augmentation du décrochage. Il resterait à la valider scientifiquement, mais ce serait violer un tabou.

On s'étonnait déjà, en septembre, de ne pas trouver trace de cette question pourtant brutalement posée, dans le plan pourtant extensible de M. Pagé. On aura compris cette semaine, avec la politique de formation de la main-d'œuvre, que l'oubli n'était pas innocent. S'inquiétant du décrochage, l'énoncé gouvernemental affirme d'emblée qu'il est « injuste et futile » d'en attribuer au système scolaire toute la responsabilité et suggère plutôt, par deux fois, d'en chercher la cause dans des « facteurs externes ». Pire encore, le ministère de l'Éducation a entrepris une campagne de valorisation de la réforme de 1987 qui brouille délibérément la réalité.

En 1978-79, au moment où la « diplomation » du secondaire atteignait son meilleur, près de 100 000 jeunes étaient inscrits au professionnel, c'est-à-dire près de 20 % de la clientèle du secondaire. Aujourd'hui, il en reste 16 000, soit environ 5 % des effectifs. Mais pour affirmer que ceci équivaut à cela, le ministère ajoute aux effectifs actuels les 21 000 adultes désormais inscrits à plein temps à l'enseignement professionnel, ce qui lui donne 37 000 étudiants. Puis il affirme que les 100 000 de 1978 étaient en réalité l'équivalent de 45 000 parce que la formation professionnelle n'occupait pas tout leur temps de formation. Ils étaient, sans le savoir, des étudiants à « temps partiel ». Deux individus diplômés entraient sur le marché du travail mais, en somme, ils en valaient un d'aujourd'hui ! Calcul plus tordu, on ne saurait en trouver.

Le camouflage continue, comme s'il y avait humiliation suprême à reconnaître les effets inattendus et négatifs d'une réforme qui n'a quand même pas toutes les vertus parce qu'elle fut pilotée un jour par M. Ryan. Ce tabou, ces jeux d'esquive, sont inexplicables et irresponsables. L'incohérence des interventions met en cause la compétence du ministère de l'Éducation. Le refus de regarder en face le lien entre la réforme et la crudescence des abandons, donc de corriger au moins la croissance du mal sinon le mal lui-même, met en cause sa crédibilité.

LISE BISSONNETTE



Daniel Latouche

Leur bêtise et notre insolence

TOUT POLITICIEN qui se respecte — et même les autres — inclut au moins une référence à l'internationalisation et à la globalisation au cours du plus humble de ses discours. À tel point qu'on ne prête plus guère attention à ce genre de références. C'est une erreur.

L'un des aspects ignorés de cette interdépendance concerne la nécessité de tenir compte des intérêts et des susceptibilités de nos voisins avant d'entreprendre quoi que ce soit. Sur ce plan, celui de la politesse, il faut bien avouer que le Québec commence à tomber sur les nerfs d'un peu tout le monde et il serait grand temps que les témoins de la souveraineté le réalisent. Un peu d'humilité leur ferait énormément de bien.

Que les Européens et les Américains soient impatientés par nos prétentions à parler en notre propre nom sur la scène internationale, cela se comprend. Ils vont s'y faire. Ce qui est plus inquiétant dans notre cas, c'est la réaction du Canada anglais et de tous ceux au Québec qui appuient le projet fédéraliste. Depuis quelques semaines, le ton a monté considérablement et, du côté fédéraliste, on commence à parler d'intolérance et de chasse aux sorcières.

Oui, je sais, ce sont plutôt les pauvres souverainistes qui auraient raison de se plaindre du terrorisme économique-militaire dont ils seraient victimes. Pourtant, il ne s'agit pas de savoir qui est le plus martyrisé, mais de réfléchir aux conséquences de ces attitudes d'intolérance pour la suite du débat démocratique et pour l'après-référendum. C'est maintenant que les souverainistes doivent faire la preuve qu'ils font la différence entre la gouverne d'un pays et l'administration d'une province.

CELA vous dérange-t-il de savoir que le Québec a perdu le peu d'alliés qu'il avait encore à l'extérieur de nos frontières inviolables ? Cela vous inquiète-t-il d'apprendre que les seuls appuis que la souveraineté ait réussi à se gagner dans les plaines de l'Ouest ou les usines de l'Ontario sont ceux de fanatiques anti-français qui voient dans le départ du Québec le début de la chasse aux francophones de leurs propres provinces ? Moi, tout cela ne m'empêche pas de dormir, mais cela suffit à créer un malaise.

Se pourrait-il que nous ayons tort ? Évidemment, ce n'est pas le genre de question qu'on a l'habitude de se poser en matière de changement constitutionnel, mais le caractère incongru de l'interrogation la rend particulièrement enrichissante. Aurions-nous manqué le bateau quelque part ? Et si nous avions contrevenu, malgré nous peut-être, aux bonnes manières de l'interdépendance des peuples et des sociétés ?

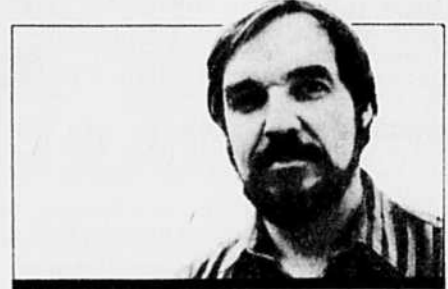
L'intelligentsia canadienne-anglaise au grand complet, les poètes, les écrivains, les cinéastes, les universitaires, les journalistes, les travailleurs sociaux, les féministes, les philosophes, les étudiants, les sociaux-démocrates, les économistes, les constitutionnalistes, les historiens, les protecteurs de l'environnement, les nationalistes, tout le monde est contre l'indépendance du Québec.

Certes, ils reconnaissent notre droit à l'autodétermination et n'envisagent pas de prendre les armes pour faire respecter celui du West-Island, mais là s'arrête leur sympathie. Plusieurs d'entre eux prennent maintenant un malin plaisir à dresser la liste des calamités qui nous attendent. Ils acceptent actuellement de laisser s'installer un type de discours, celui de la force et de la menace, qu'en d'autres temps, ils considéreraient comme fascinant et terroriste.

J'AVOUE ne pas comprendre. Le discours de la souveraineté est-il à ce point incompréhensible, menaçant et réactionnaire qu'ils soient incapables d'en saisir les nuances ? Et sur ce plan, la situation a même empiré depuis 1980. À l'époque, on n'était guère chaud non plus à l'idée

de la souveraineté, mais dans le fond plusieurs Canadiens anglais espéraient secrètement une victoire du « oui » afin qu'on enclenche une fois pour toutes les processus de négociation. Maintenant, ils discutent calmement du meilleur moment où nous mettre en prison.

Une explication un peu facile circule à ce sujet. C'est parce qu'ils sont convaincus que, cette fois, c'est la bonne que les Canadiens anglais réagissent aussi mal. Prémunément, ils n'auraient plus d'illusion sur les chances d'un accommodement, alors pour eux, c'est la guerre. L'explication est tentante, mais il faut toujours se méfier de ces explications qui nous donnent le beau rôle.



Prenez le cas de Jeffrey Simpson. C'est l'un des « columnists » les plus intelligents et les plus perspicaces du Canada. Il n'y en a pas dix comme lui sur la planète. Alors, comment expliquer que sur la question du Québec, il déraile complètement et qu'à chaque semaine il atteigne de nouveaux creux pour ce qui est de son incompréhension et, certains diront, de son mépris envers la société québécoise.

En effet, vous pouvez être certain que Simpson ne manque pas une occasion de rappeler l'existence du moindre colloque où un quelconque illuminé s'est amusé à prédire la disparition du beurre de peanut dans un Québec souverain.

On ne me fera quand même pas croire que Simpson a entrepris à lui seul de nous faire peur et qu'il est convaincu de l'efficacité des arguments quant à l'absence de papier de toilette dans un Québec souverain. Se pourrait-il que sa réaction et celle de ses collègues soient le signal de quelque chose d'autre ?

Je suggère que c'est le ton avec lequel les souverainistes débattent leur salade qui les indispose au plus haut point et non pas uniquement le contenu du projet indépendantiste ou la perspective d'une réorganisation majeure de l'espace constitutionnel canadien.

Bref, c'est l'arrogance des souverainistes qui leur donne des boutons et qui suscite chez eux des comportements aussi bizarres. Mettez-vous à leur place : à la longue, cela doit devenir énervant d'entendre M. Parizeau leur dire ce qu'ils pourront et ce qu'ils ne pourront pas faire avec le dollar et le passeport canadien une fois que le Québec sera souverain.

PEUT-ÊTRE M. Parizeau a-t-il raison ? Mais faut-il vraiment que le PQ s'ingénie à le leur démontrer à la moindre occasion ? Oui, je sais : cela fait partie du Plan 8B-YT5763, celui qui prévoit le désamorçage des batailles de chiffres, mais quand même ! Un peu de retenue ne nous ferait pas de mal.

Il ne suffit pas d'arriver à Noël tous en même temps, il faut aussi réaliser qu'il faudra tous vivre ensemble par la suite. C'est maintenant que cet apprentissage doit débiter en admettant franchement qu'on n'a pas les réponses à toutes les questions.

Le projet souverainiste y gagnerait en profondeur et en civilité si ceux qui en font la promotion ne jouaient pas les vierges offensées au moindre argument de l'adversaire. Plus ils donneront l'impression d'avoir répondu à tout, plus l'autre côté en sera réduit à imaginer des scénarios de plus en plus ridicules afin de contrer la superbe de gens qui savent tout sur tout en tout temps.

L'air du temps n'est-il pas aux désamorcements de toutes sortes. Alors pourquoi ne pas commencer par celui des gros mots ?

LETTRES AU DEVOIR

Violence innommable

ON PEUT comprendre qu'un sexologue-consultant ait une pensée confuse, qu'il prenne pour la vérité sur le féminisme ses interprétations de trois faits rapportés par les médias. Cela peut arriver à tout le monde.

Mais, que LE DEVOIR titre *Et si le féminisme tuait* ? avec belle gravure de jeune femme au sabre en dernière page, là je trouve qu'on en remet. Il y a une marge entre ouvrir ses pages au débat et apporter son appui implicite en jouant de la mise en page. Le titre est d'une violence innommable. Je l'ai reçu comme un coup de poing sur la gueule. Mais, quelle peur innommable se cache derrière une telle accusation sans fondement ? À quelle projection délirante avons-nous affaire ?

Puis-je rapprocher de cet *accroc* la présentation hyper-médiatisée de *Au-delà du 6 décembre* aux Beaux Dimanches ? Comment se fait-il qu'à l'approche de cette date, les attaques contre le féminisme se font plus fréquentes que les réflexions sur l'événement lui-même ? Par quel détournement est-ce maintenant le féminisme qui tue alors que Marc Lépine a abattu 14 femmes ?

Monsieur Munger accuserait-il les Noirs des meurtres commis par le KKK ? Et, LE DEVOIR s'empresserait-il de titrer : « Et si les Noirs tuaient en combattant le racisme ? » Les Noirs, eux, sont-ils criminels de ne s'occuper que de leurs droits ? Alors, pour qui dit-il : « Ce féminisme-là, de politiciennes, il tue. Il tue le sens de la justice. Il fait preuve d'une préoccupation pour une moitié seulement de l'humanité... » Il me semble que ce n'est déjà pas si mal de se préoccuper de la moitié de l'humanité !

Je pourrais reprendre chacun des points soulevés; aucun ne résiste à l'analyse. Une seule raison de se réjouir : « toute velléité de collaboration » a été éteinte en lui. Avec des amis comme ça, le féminisme n'aurait pas besoin d'ennemis.

Josette Catellier
Montréal, 6 décembre 1991

Hommage à Guy Descary

LE CONSEIL québécois du théâtre tient à ajouter sa voix à celles déjà nombreuses qui ont rendu hommage au travail de M. Guy Descary dont la disparition représente une perte considérable, tant pour la vie municipale que culturelle et artistique. En effet, monsieur Descary s'est toujours fait le défenseur du soutien municipal aux arts, que ce soit pour améliorer la qualité de vie dans sa propre ville ou plus largement sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal via l'action du Conseil des arts de la CUM, pour lequel monsieur Descary a toujours défendu une croissance, des plus justifiées, des fonds.

À une époque où les décideurs de tous les paliers de gouvernements semblent opter

pour des gels ou des diminutions aux budgets culturels, le Québec souffrira grandement du départ d'un homme tel monsieur Descary qui avait compris l'importance d'apporter le plus grand soin possible à la vie culturelle, tant celle-ci peut avoir une influence positive sur la vie en général, et aider à créer un climat de vie urbaine plus sain et davantage axé sur la fraternité humaine.

La vie culturelle, ce n'est pas un loisir ou un luxe, c'est la porte d'entrée pour s'intéresser à la lecture, faire l'apprentissage de nouvelles connaissances et aller à la découverte de soi-même, des autres et du monde. La vie culturelle participe à un ensemble social et joue un rôle primordial dans le développement de chaque être humain et de la société dans laquelle nous vivons. Ne pas faire ce lien, c'est faire de la politique à courte vue.

Quelques-uns de nos politiciens le font ce lien, mais ils sont peu nombreux. M. Descary en était et le milieu des arts le regrettera. En espérant que d'autres suivent la voie tracée

Normand Chouinard
Montréal, 28 novembre 1991

Aimez-vous le Canada ?

CE PAYS ressemble à un couple parvenu à un certain bonheur à la suite d'un mariage de raison, mais qui décide tout d'un coup de consulter un expert en relations conjugales. Cet expert leur fait comprendre que les disparités entre eux rendent tout à fait illusoire le bonheur dont ils croyaient jouir.

Je propose la mise sur pied d'une enquête téléphonique à la grandeur du pays au cours de laquelle seraient posées les questions suivantes :

- 1) Aimez-vous le Canada ?
- 2) Seriez-vous prêt à vous imposer des sacri-

fications pour défendre le Canada contre un agresseur étranger ?

3) Est-il possible à votre avis, pour des gens de races et de cultures différentes, de vivre dans l'harmonie ?

4) Nous croyez-vous assez intelligents pour négocier les réclamations qui pourraient surgir d'une manière paisible mais efficace ?

Si la réponse à ces questions est majoritairement affirmative, quel besoin avons-nous d'une constitution ? À peu près comme le couple du début avait besoin de consulter un expert

Gabrielle Bessette
Sorel, 28 novembre 1991

Couverture de la culture

LA COMMISSION parlementaire sur la culture mettait la semaine dernière le point final à deux mois d'audiences.

Nous tenons à vous remercier de la place que vous avez accordée à cet événement unique de notre histoire culturelle. Grâce à votre initiative, nous avons pu suivre au jour le jour la pensée de ceux et celles qui font, supportent et s'intéressent à l'identité culturelle du Québec.

Sans votre intervention, cette commission, qui a pourtant suscité un impressionnant taux de participation, aurait presque passé inaperçue. Vous avez ainsi largement contribué à faire de cette commission un vrai débat de société. Nous constatons encore une fois que LE DEVOIR s'impose comme une source indispensable d'analyse et d'information de toutes les sphères d'activités, les arts et la culture y compris.

J'espère que nous assisterons ensemble à l'émergence d'une politique des arts et de la culture à la hauteur de nos ambitions et de nos rêves.

Anne Marie Messier
Montréal, 27 novembre 1991

Curiosité morbide

HIER SOIR, entre une séquence du *Téléjournal* et une autre du *Point*, sur le respect de la dignité de la personne humaine, à l'occasion de l'intervention du tribunal dans la chambre d'hôpital de Nancy D... Radio-Canada, au mépris du principe même de la dignité humaine, s'est outrageusement prostituée en montrant Michel Noël en train de s'effondrer en plein spectacle.

Où est passée la pudeur ? Depuis quand la curiosité morbide, malsaine, le voyeurisme, l'emportent-ils sur la discrétion, la décence, la réserve, la retenue ? De quel droit, au nom de quelle dépravation peut-on pousser si loin le goût du sensationnel, toujours révoltant ?

Très peu pour moi ! Le sympathique capitaine Bonhomme ne mérite-t-il pas mieux que cela ?

Philippe Desjardins
Ottawa, 29 novembre 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS